

Comptes consolidés intermédiaires

30 juin 2005



Sommaire

Rapport d'activité du premier semestre 2005	3
Les chiffres clés	7
Comptes de résultat consolidés IFRS	8
Bilan consolidé IFRS	9
Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS	11
Variation des capitaux propres consolidés IFRS	12
Annexe aux comptes consolidés IFRS	13
Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2005	52
Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels	56

Rapport d'activité du premier semestre 2005

Dans la continuité de l'exercice 2004, les filiales du Groupe ont bénéficié au premier semestre 2005 de la bonne conjoncture des marchés de la construction en Europe. Cet environnement favorable s'est traduit par une nouvelle hausse d'activité supérieure aux prévisions et une amélioration des marges d'exploitation. Toutefois, la bonne trajectoire des résultats du premier semestre ne peut être extrapolée sur l'ensemble de l'exercice, compte tenu de la saisonnalité des activités liées à la construction.

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de VINCI s'est élevé à 10,1 milliards d'euros au premier semestre 2005, en augmentation de 10,6 % par rapport au premier semestre 2004.

À structure constante, la progression s'établit à 9,4 % après neutralisation des effets de périmètre (impact positif de la croissance externe pour 160 millions d'euros, partiellement compensé par les cessions d'activités pour 60 millions d'euros).

Après la bonne performance du premier trimestre, obtenue en dépit des intempéries qui avaient affecté notamment les activités routières, la croissance du chiffre d'affaires s'est accélérée au deuxième trimestre, particulièrement chez VINCI Construction et Eurovia.

En France, le chiffre d'affaires s'est accru de 13,8 % au deuxième trimestre et ressort sur l'ensemble du semestre à 6,4 milliards d'euros, en augmentation de 12,3 % par rapport au premier semestre 2004 (+ 11,2 % à structure comparable). Alors que le chiffre d'affaires des concessions est resté globalement stable, les autres métiers affichent des taux de croissance élevés.

À l'international, le chiffre d'affaires est en augmentation de 7,8 %, à près de 3,7 milliards d'euros (+ 6,5 % à périmètre et changes constants), tiré par la construction et les routes. L'activité a été soutenue au Royaume-Uni et a continué de progresser fortement dans les pays d'Europe centrale (+ 61 % sur le semestre, avec plus de 600 millions d'euros).

VINCI Concessions : 954 millions d'euros (+ 2,1 % à structure réelle ; + 2,5 % à structure comparable)

Cofiroute a réalisé sur le semestre un chiffre d'affaires de 414 millions d'euros, en hausse de 2,8 %. Les recettes de péages ont progressé de 2,2 %, en dépit d'effets de calendrier défavorables représentant un impact global négatif de 1,2 % sur le trafic (année bissextile en 2004 ; suppression du lundi de Pentecôte férié en

2005). Hors ces effets, le trafic à réseau stable s'est accru de près de 1 % (dont véhicules légers : + 0,4 % ; poids lourds : + 1,9 %).

Le chiffre d'affaires de VINCI Park se contracte légèrement sur le semestre (- 0,4 %), à 243 millions d'euros, les nouveaux contrats obtenus et la croissance organique de l'activité, notamment en France, ayant compensé l'impact négatif de l'arrivée à terme de plusieurs concessions.

Les autres concessions d'infrastructure affichent un chiffre d'affaires de 76 millions d'euros, en hausse de 29 %, intégrant les recettes de péage du pont de Rion-Antirion, mis en service en août 2004.

L'activité des services aéroportuaires reste proche de celle du premier semestre 2004 (225 millions d'euros, soit - 0,8 % à structure constante), la bonne tenue des activités européennes ayant atténué l'effet du repli des filiales américaines.

VINCI Energies : 1 667 millions d'euros (+ 4,4 % à structure réelle ; + 3,9 % à structure comparable)

En France, l'activité de VINCI Energies a été dynamique au deuxième trimestre (+ 17 % à structure réelle), notamment dans le secteur tertiaire et dans celui des infrastructures de télécommunication. Sur le semestre, le chiffre d'affaires des filiales françaises s'établit à 1,2 milliard d'euros, en augmentation de 8,5 %.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 433 millions d'euros, en diminution de 7,5 % à structure comparable. Cette évolution intègre les effets de la restructuration de TMS, qui s'est traduite par des cessions et des fermetures d'activités. En revanche, l'activité est restée très soutenue en Espagne et mieux orientée en Europe du Nord.

Eurovia : 2 794 millions d'euros (+ 10,4 % à structure réelle ; + 8 % à structure comparable)

Après un premier trimestre marqué par les intempéries, particulièrement en France, Eurovia a réalisé un bon deuxième trimestre (+ 15,1 %).

En France, le chiffre d'affaires semestriel est en augmentation de 9,2 % à périmètre et changes constants, à 1,7 milliard d'euros. L'activité bénéficie, en particulier, du développement des aménagements urbains (chantiers de tramways).

À l'international, le chiffre d'affaires semestriel progresse de 6,3 % à structure constante, à 1,1 milliard d'euros. Les très bonnes perfor-

mances du Royaume-Uni (+ 17 %, soit 316 millions d'euros) et de la République tchèque (+ 24 %, soit 232 millions d'euros) sont à souligner. Les récentes acquisitions de TE Beach au Royaume-Uni et de Trabit en Espagne permettent de porter la progression réelle à 10,6 %.

VINCI Construction : 4 564 millions d'euros (+ 15,4 % à structure réelle ; + 14,2 % à structure comparable)

En France, la progression du chiffre d'affaires de VINCI Construction est proche de 20 %, à 2,7 milliards d'euros. Cette excellente performance reflète le bon positionnement des entreprises du Groupe sur des marchés locaux particulièrement porteurs.

À l'international, le chiffre d'affaires semestriel atteint 1,9 milliard d'euros, soit une augmentation de 10,2 % à structure constante. L'activité a été particulièrement dynamique au Royaume-Uni (+ 26 %), dans le bâtiment et les services multitechniques, ainsi qu'en Europe centrale (+ 80 %), notamment en Hongrie, dans la réalisation d'infrastructures de transport.

Chiffre d'affaires par métier

(en millions d'euros)	2005		2004		Variation 2005/2004	
	1 ^{er} semestre		1 ^{er} semestre		à structure réelle	à périmètre et changes constants
Concessions et services	954		934		+ 2,1 %	+ 2,5 %
Énergies	1 667		1 596		+ 4,4 %	+ 3,9 %
Routes	2 794		2 531		+ 10,4 %	+ 8 %
Construction	4 564		3 956		+ 15,4 %	+ 14,2 %
Immobilier et éliminations	72		69		-	-
Total	10 051		9 086		+ 10,6 %	+ 9,4 %

2. Résultats⁽¹⁾

En préambule, il est rappelé que ces comptes sont les premiers états financiers de VINCI à être présentés selon le référentiel IFRS et que, pour des besoins de comparaison, les comptes du premier semestre 2004 ont été retraités selon ces mêmes règles.

2.1 Résultat opérationnel sur activité

Le résultat opérationnel sur activité s'établit à 629 millions d'euros, en hausse de 21 % par rapport à celui du premier semestre 2004 (520 millions d'euros). Il représente 6,3 % du chiffre d'affaires contre 5,7 % au premier semestre 2004.

Analyse du résultat opérationnel sur activité par métier

(en millions d'euros)	2005		2004		Variation 1 ^{er} sem. 2005/ 1 ^{er} sem. 2004
	1 ^{er} sem.	% CA	1 ^{er} sem.	% CA	
Concessions et services	280	29,4 %	268	28,7 %	+ 4,6 %
Énergies	71	4,2 %	45	2,8 %	+ 57,9 %
Routes	22	0,8 %	26	1,0 %	- 14,6 %
Construction	226	5,0 %	165	4,2 %	+ 37,0 %
Immobilier et holdings	30	-	16	-	-
Total	629	6,3 %	520	5,7 %	+ 21,0 %

(1) Traitement comptable relatif aux contrats de concession : dans l'attente de l'aboutissement des travaux de l'IFRIC, VINCI a maintenu, pour l'établissement des comptes semestriels 2005, les principes comptables appliqués jusqu'à présent aux contrats de concession selon les règles françaises en vigueur au 31/12/2004.

L'analyse du résultat opérationnel sur activité fait ressortir une augmentation totale de 109 millions d'euros entre le premier semestre 2004 et le premier semestre 2005, soit une progression de 21 %. Cette amélioration résulte à la fois de la croissance de l'activité et de l'amélioration des marges.

Concessions et services

Le pôle concessions et services a dégagé un résultat opérationnel sur activité de 280 millions d'euros, soit 29,4 % du chiffre d'affaires, contre 268 millions d'euros au premier semestre 2004, soit 28,7 % du chiffre d'affaires. L'essentiel de cette amélioration est dû à la prise en compte de la contribution du Pont de Rion-Antirion, mis en service au mois d'août 2004. Grâce aux restructurations entreprises aux États-Unis, le résultat opérationnel des services aéroportuaires est en légère amélioration. Enfin, le résultat opérationnel de Cofiroute et celui de VINCI Park s'établissent à des niveaux proches de ceux enregistrés au premier semestre 2004.

Énergies

Le résultat opérationnel sur activité de VINCI Énergies s'est élevé à 71 millions d'euros. En augmentation de 58 % par rapport au premier semestre 2004, il représente 4,2 % du chiffre d'affaires, contre 2,8 % au premier semestre 2004. Ce bon résultat est en partie dû à l'amélioration de la situation de TMS ; hors TMS, le résultat opérationnel sur activité est en augmentation de 24 % et représente 5,2 % du chiffre d'affaires, contre 4,5 % au premier semestre 2004. Cette réalisation n'est toutefois pas directement extrapolable à l'ensemble de l'exercice, le deuxième semestre 2004 ayant connu une forte amélioration du résultat opérationnel sur activité par rapport au premier semestre 2004.

Routes

Le résultat opérationnel sur activité d'Eurovia s'est établi à 22 millions d'euros, représentant 0,8 % du chiffre d'affaires. Outre l'impact traditionnel de la saisonnalité de l'activité qui rend ces résultats peu représentatifs, la hausse du prix du pétrole a pesé sur les résultats du semestre, pour un montant estimé à environ 10 millions d'euros.

Construction

VINCI Construction a vu son résultat opérationnel sur activité progresser de 37 %, pour s'établir à 226 millions d'euros, contre 165 millions d'euros au premier semestre 2004. Le pôle a bénéficié du dynamisme de l'activité dans le secteur de la construction, notamment en France et en Europe centrale, et a poursuivi l'amélioration de ses marges opérationnelles, qui s'établissent au global à 5 %, contre 4,2 % au premier semestre 2004.

2.2 Résultat net

Le résultat net part du groupe ressort à 356 millions d'euros, en hausse de 19,4 % par rapport à celui du premier semestre 2004. Le résultat net par action s'élève à 2,16 euros, en accroissement de 16 % par rapport au premier semestre 2004. Ces bons résultats reflètent l'amélioration des performances opérationnelles des métiers du Groupe. Avec 153 millions d'euros, VINCI Construction reste le premier contributeur au résultat net du Groupe, devant le pôle concessions (143 millions d'euros). Au total, les métiers liés à la construction représentent 60 % du résultat net du Groupe, grâce à une progression d'un semestre sur l'autre de 22 %.

Analyse du résultat net par métier

(en millions d'euros)	2005	2004	
	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre	Variation
Concessions et services	143	124	+ 14,9 %
Énergies	41	21	+ 96,6 %
Routes	13	12	+ 7,6 %
Construction	153	116	+ 31,6 %
Immobilier et holdings	6	25	
Total	356	298	+ 19,4 %

Le résultat opérationnel, qui intègre les impacts des paiements en actions (stock-options, plan d'épargne du Groupe) et les amortissements de survalueur affectés concernant essentiellement les concessions, s'établit à 602 millions d'euros, en progression de 18 % par rapport au premier semestre 2004.

Le coût de l'endettement financier net s'améliore de près de 50 millions d'euros, pour s'établir à 117 millions d'euros au premier semestre 2005, malgré l'accroissement des frais financiers des concessions. Cette amélioration reflète l'augmentation des excédents de trésorerie des activités liées à la construction, ainsi qu'une rentabilité supérieure sur les placements de la holding. S'y ajoute l'impact de la variation positive de la valeur de marché des instruments financiers et du changement d'appréciation relatif à la date de maturité de l'Océane 2018, effectué à la suite de la hausse du cours de l'action.

Les autres produits et charges financiers s'établissent à 22 millions d'euros, contre 142 millions d'euros au premier semestre 2004. Cette variation négative intègre une diminution des dividendes reçus, qui comprenaient en 2004, à hauteur de 32 millions d'euros, un produit de dividendes d'ASF, désormais prise en compte dans la rubrique des sociétés mises en équivalence. Elle intègre également l'impact négatif de la cession de la filiale espagnole de TMS à hauteur de 14 millions d'euros ainsi que la prise en compte en 2004 du gain non récurrent réalisé sur le contrat d'échange de flux financiers (*equity swap*) portant sur environ 4 % du capital d'ASF, pour un montant de 54 millions d'euros.

La charge d'impôt du semestre ressort à 172 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport au premier semestre 2004. Elle correspond à un taux effectif de 30 %, contre 35 % au premier semestre 2004 qui intégrait des charges exceptionnelles d'impôt pour 26 millions d'euros.

La part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence ressort à 33 millions d'euros et comprend l'impact de la consolidation d'ASF pour un montant de 27 millions d'euros après amortissement de la survalueur. Les intérêts minoritaires (59 millions d'euros) représentent essentiellement les parts non détenues par VINCI dans les résultats de Cofiroute (34,7 %) et dans la société de construction belge CFE (54,6 %).

2.3 Flux de trésorerie⁽²⁾

La capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement s'établit à 918 millions d'euros au premier semestre 2005, soit 9,1 % du chiffre d'affaires, en progression de 13 % par rapport au premier semestre 2004. La variation du besoin en fonds de roulement, traditionnellement négative au premier semestre en raison

du moindre niveau des encaissements, s'établit à - 351 millions d'euros. Elle est légèrement supérieure à celle constatée au premier semestre 2004 (- 306 millions d'euros), en raison notamment d'un flux d'encaissements important enregistré par Eurovia en décembre 2004. Après prise en compte des décaissements d'impôts et des frais financiers, les flux de trésorerie liés à l'activité s'établissent à 245 millions d'euros (246 millions d'euros au premier semestre 2004).

Les investissements opérationnels (investissements en immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions) s'établissent à 269 millions d'euros, contre 192 millions d'euros au premier semestre 2004. La progression de ces investissements concerne en particulier les filiales internationales de VINCI Construction, dont l'activité progresse fortement, ainsi qu'Eurovia qui reprend un rythme d'investissement normal, après les réductions qui avaient suivi la fusion avec Entreprise Jean Lefebvre.

Le *cash-flow* opérationnel ressort légèrement négatif, à - 24 millions d'euros sur le premier semestre 2005, contre 54 millions d'euros au premier semestre 2004.

Les investissements de développement dans les concessions représentent un montant de 357 millions d'euros, en progression de 87 millions d'euros, sous l'effet de l'accélération des investissements de Cofiroute (332 millions d'euros, contre 211 millions d'euros au premier semestre 2004).

Les investissements financiers nets se sont élevés à 25 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 47 millions d'euros pour le premier semestre 2004. Ce montant est un solde entre les acquisitions pour 86 millions d'euros et les cessions pour 61 millions d'euros.

Après prise en compte des autres flux liés aux opérations d'investissement, qui comprennent notamment les dividendes reçus d'ASF (55 millions d'euros en 2005), les flux de trésorerie avant opération de financement ressortent à - 323 millions d'euros.

Le solde entre les augmentations et les réductions de capital ressort en augmentation sur ce semestre à - 153 millions d'euros contre - 111 millions d'euros au premier semestre 2004. Le solde du dividende de l'exercice 2004 versé aux actionnaires en mai 2005 s'établit à 212 millions d'euros.

Après prise en compte des flux de trésorerie liés aux remboursements et encaissements d'emprunts ainsi que des flux de variation des actifs de gestion de trésorerie, les flux de financement de la période ressortent à 345 millions d'euros. Au total, la variation nette de trésorerie s'établit à 22 millions d'euros au premier semestre 2005. Après retraitement des flux liés aux remboursements et encaissements d'emprunts et des autres flux sans incidence sur l'endettement financier net, la variation de l'endettement financier net s'élève à 683 millions d'euros au premier semestre 2005.

2.4 Bilan

La structure financière du Groupe reste solide, avec un montant de fonds propres, incluant les intérêts minoritaires, en progression de 3,5 à 3,7 milliards d'euros et un *gearing* (ratio endettement sur fonds propres) de 84 %, contre 87 % au premier semestre 2004.

(2) - Conformément à la recommandation du CESR, les données du tableau de flux de trésorerie du premier semestre 2004, retraité selon les référentiels IFRS, sont présentées ici à titre indicatif.

L'endettement financier net ressort en légère augmentation à 3,1 milliards d'euros au premier semestre 2005, contre 3 milliards d'euros au premier semestre 2004. L'endettement du pôle concessions et services augmente de 3,2 à 3,8 milliards d'euros. Cet accroissement est dû pour l'essentiel à l'augmentation des investissements de Cofiroute. Les autres pôles présentent un excédent net de trésorerie de 2 milliards d'euros. Les holdings ont augmenté leur endettement d'environ 200 millions d'euros, suite à l'augmentation de la participation de VINCI Concessions dans ASF.

2.5 Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires au premier semestre 2005 de 10,7 millions d'euros, contre 14,4 millions d'euros au premier semestre 2004.

Au cours du premier semestre 2005, le résultat social s'établit à 223 millions d'euros, contre 143 millions d'euros au premier semestre 2004. Cette amélioration prend notamment en compte une progression de 88 millions d'euros du résultat financier, qui intègre les remontées de dividendes des filiales.

Les chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	2005	2004	2004
	1^{er} semestre	1^{er} semestre	exercice
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 051,1	9 085,6	19 520,2
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	3 668,2	3 403,7	7 402,7
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>36,5 %</i>	<i>37,5 %</i>	<i>37,9 %</i>
Résultat opérationnel sur activité	629,4	520,2	1 300,1
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>6,3 %</i>	<i>5,7 %</i>	<i>6,7 %</i>
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE	356,0	298,2	731,6
Résultat net par action (en euros)	2,16	1,86	4,56
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	–	–	3,50
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	3 716,3	ND	3 614,6
Provisions (courantes et non courantes)	1 508,2	ND	1 548,2
Endettement financier net	(3 115,7)	ND	(2 433,1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
avant coût de financement et impôts	918,4	ND	2 018,4
Investissements d'exploitation nets	(268,9)	ND	(476,3)
Investissements du domaine concédé	(356,7)	ND	(568,3)
Investissements financiers nets	(24,8)	ND	(241,0)

Compte de résultat consolidé IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2005 1 ^{er} semestre	2004 1 ^{er} semestre	2004 exercice
CHIFFRE D'AFFAIRES	<i>1-2-3</i>	10 051,1	9 085,6	19 520,2
Produits des activités annexes		156,3	149,8	255,0
Charges opérationnelles	<i>4</i>	(9 577,9)	(8 715,2)	(18 475,2)
Résultat opérationnel sur activité	<i>4</i>	629,4	520,2	1 300,1
Paiements en actions (IFRS 2)	<i>4-18</i>	(26,0)	(7,0)	(36,3)
Restructurations	<i>4</i>			(10,1)
Perte de valeur des goodwill	<i>4-10</i>	(1,1)	(4,9)	(45,5)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	<i>4</i>	602,4	508,3	1 208,2
Coût de l'endettement financier brut	<i>5</i>	(117,0)	(155,0)	(300,3)
Produits financiers des placements de trésorerie	<i>5</i>	47,2	37,9	58,6
Coût de l'endettement financier net	<i>5</i>	(69,8)	(117,0)	(241,6)
Autres produits et charges financiers	<i>6</i>	21,8	141,5	238,2
Impôts sur les bénéfices	<i>7</i>	(172,0)	(192,9)	(380,4)
Part du groupe dans les sociétés mises en équivalence	<i>15</i>	32,7	2,2	14,0
RÉSULTAT NET (y compris les minoritaires)		415,0	342,1	838,3
Intérêts minoritaires	<i>18</i>	(59,0)	(44,0)	(106,7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		356,0	298,2	731,6
Résultat net par action (en euros)	<i>8</i>	2,16	1,86	4,56
Résultat net dilué par action (en euros)	<i>8</i>	1,81	1,65	4,05

Bilan consolidé IFRS

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2005	31/12/2004
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	9	78,7	82,0
Goodwill	10	807,8	776,9
Immobilisations du domaine concédé	2-3-11	5 339,5	5 024,1
Immobilisations corporelles	2-3-12	2 065,1	2 006,7
Immeubles de placement	14	38,2	41,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15	1 533,2	1 558,5
Autres actifs financiers non courants	16	351,3	288,0
Juste valeur des produits dérivés actifs	20	468,0	349,1
Impôts différés actifs		176,0	167,2
Total actifs non courants		10 857,9	10 294,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	17	549,2	542,8
Clients et autres créances d'exploitation	17	8 553,2	7 279,8
Autres actifs courants	17	223,3	157,3
Actifs d'impôt exigible		109,2	81,1
Actifs financiers courants		32,4	129,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	20	2 975,1	3 687,4
Disponibilités	20	934,2	830,4
Total actifs courants		13 376,4	12 708,4
TOTAL ACTIFS		24 234,3	23 002,7

Bilan consolidé IFRS

Passif

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2005	31/12/2004
Capitaux propres			
Capital social	18	862,0	838,1
Primes liées au capital	18	1 299,4	1 231,5
Titres autodétenus	18	(346,4)	(130,3)
Réserves consolidées	18	898,1	350,1
Réserves de conversion	18	23,5	(5,7)
Résultat net – part du groupe		356,0	731,6
Résultat enregistré directement en capitaux propres		(8,9)	0,6
Capitaux propres – part du groupe		3 083,7	3 015,9
Intérêts minoritaires	18	632,6	598,6
Total capitaux propres		3 716,3	3 614,6
Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	19	690,7	677,6
Provisions non courantes	19	133,4	165,4
Emprunts participatifs et obligataires	20	4 702,4	4 619,9
Autres emprunts et dettes financières	20	1 549,9	1 520,8
Juste valeur des produits dérivés passifs	20	105,8	80,2
Autres passifs non courants		45,4	14,4
Impôts différés passifs		181,4	169,6
Total passifs non courants		7 409,0	7 247,8
Passifs courants			
Provisions courantes	19	1 374,8	1 382,8
Fournisseurs	17	5 063,7	4 619,2
Autres passifs courants	17	5 335,2	4 794,9
Passifs d'impôt exigible		153,0	219,0
Dettes financières courantes	20	1 182,3	1 124,6
Total passifs courants		13 109,0	12 140,4
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		24 234,3	23 002,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2005	31/12/2004
Résultat net consolidé (y compris les minoritaires)		415,0	838,3
Dotations nettes aux amortissements	4	331,6	630,1
Dotations nettes aux provisions	4	8,0	71,7
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	18	2,8	36,3
Résultat sur cessions		(20,9)	(36,1)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change		8,2	(10,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(39,3)	(55,8)
Coûts d'emprunts immobilisés	11	(28,8)	(77,3)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	69,8	241,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	172,0	380,4
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		918,4	2 018,4
Variations du BFR et des provisions courantes	17	(350,6)	421,2
Impôts payés		(248,3)	(384,8)
Intérêts financiers nets payés		(74,6)	(210,8)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	244,9	1 844,1
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(308,8)	(557,5)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		39,9	81,2
Investissements en immobilisations du domaine concédé (<i>nets de subventions reçues</i>)		(356,7)	(568,3)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(86,0)	(442,0)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		61,2	201,0
Incidence nette des variations de périmètre		7,1	3,1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		67,1	44,4
Autres		7,7	(31,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	II	(568,4)	(1 269,5)
Augmentation de capital	18	216,9	259,6
Réduction de capital	18	(369,8)	(492,1)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		0,0	1,4
Sommes encaissées lors de l'exercice des <i>stock-options</i>		28,7	95,2
Dividendes payés	18		
- aux actionnaires de VINCI SA		(188,9)	(287,2)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(22,7)	(55,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	20	46,8	633,7
Remboursements d'emprunts	20	(118,3)	(420,8)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	20	752,3	(225,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	345,2	(490,6)
Variation nette de trésorerie nette	I + II + III	21,7	84,0
Trésorerie nette à l'ouverture		449,9	363,5
Incidence des variations des cours des devises		11,6	2,4
Trésorerie nette à la clôture		483,2	449,9

Variation des capitaux propres consolidés IFRS

	Capitaux propres-part du groupe							Total	Mino-ritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres au 31/12/2004	838,1	1 231,5	(130,3)	350,1	(5,7)	731,6	0,6	3 015,9	598,6	3 614,6
Opérations sur capital	23,9	67,9						91,8	0,0	91,8
Opérations sur titres autodétenus			(216,1)					(216,1)		(216,1)
Affectation de résultat et dividendes distribués				542,8		(731,6)		(188,9)	(22,7)	(211,5)
Résultat net de l'exercice						356,0		356,0	59,0	415,0
Instruments financiers : variations de juste valeur							(8,5)	(8,5)	(3,1)	(11,6)
Écarts de conversion					30,2			30,2	1,8	32,0
Variations des capitaux propres des mises en équivalence comptabilisées directement en capitaux propres							0,5	0,5		0,5
Paiements en actions (IFRS 2)				(26,0)				(26,0)		(26,0)
Variations de périmètre				0,9	(1,0)		0,1	0,0	(1,1)	(1,1)
Divers (*)				30,3			(1,6)	28,7		28,7
Capitaux propres au 30/06/2005	862,0	1 299,4	(346,4)	898,1	23,5	356,0	(8,9)	3 083,7	632,6	3 716,3

(*) Dont 23,1 millions d'euros liés à la neutralisation de l'abondement sur la première tranche 2005 du plan d'épargne groupe (cf. note 18.2).

Annexe aux comptes consolidés IFRS

A. FAITS MARQUANTS DU 1^{er} SEMESTRE 2005

1. Principales variations de périmètre du semestre

- Eurovia a acquis, en janvier 2005, la société britannique T.E. Beach pour 25 millions d'euros.
- La participation de 3,4 % dans l'aéroport de Pékin (BCIA), détenue par VINCI Airports, a été cédée au mois de janvier 2005 pour un montant de 40 millions d'euros. La plus-value nette de cession comptabilisée dans les comptes semestriels s'élève à 1,1 million d'euros.
- VINCI Park a finalisé, au mois de juin, la cession de ses activités au Chili pour un prix total de 3,8 millions d'euros. La plus-value nette comptabilisée dans les comptes semestriels s'élève à 3,9 millions d'euros.

2. Consolidation par mise en équivalence des ASF

VINCI consolide par mise en équivalence sa participation de 22,99 % dans ASF depuis le 15 décembre 2004, à la suite de la nomination d'un administrateur représentant VINCI au conseil d'administration de cette société.

Le résultat net consolidé du premier semestre 2005 d'ASF n'étant pas connu à la date d'arrêt des comptes semestriels de VINCI, il a été procédé à une estimation de sa contribution au résultat du Groupe, sur la base des informations publiques disponibles. Pour le premier semestre 2005, le résultat net d'ASF a ainsi été estimé à 173 millions d'euros. Les données retenues par VINCI sont proches des chiffres réels publiés par ASF le 15 septembre 2005 (187 millions d'euros de résultat net).

L'incidence nette de la mise en équivalence d'ASF sur le résultat du premier semestre 2005 de VINCI s'établit à 27 millions d'euros. Elle se détermine après prise en compte d'un amortissement de 12 millions d'euros de l'écart de première consolidation, provisoirement affecté aux contrats de concession et amorti linéairement sur leur durée résiduelle de 28 ans à la date de première mise en équivalence du groupe ASF.

Au total, les titres ASF mis en équivalence représentent un actif de 1 460 millions d'euros dans les comptes consolidés de VINCI, à comparer à une valeur boursière de 2 512 millions d'euros au 30 juin 2005.

3. Création de VINCI Immobilier

La réorganisation des activités immobilières s'est traduite par la création du pôle VINCI Immobilier, regroupant les opérations de montage et de promotion immobilières des filiales Sorif et Elige. La fusion juridique des entités est intervenue le 31 août 2005, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2005.

4. Politique de rachat d'actions

Au cours du premier semestre 2005, VINCI a acheté 6 299 788 actions propres, au prix moyen de 58,7 euros par action. Compte tenu de la cession de 1 232 338 actions, suite aux levées d'options d'achat effectuées sur le semestre, et de l'annulation de 2 500 000 titres, VINCI détenait 7 286 156 actions propres au 30 juin 2005 (soit 4,2 % du capital à cette date), dont 4 775 788 disponibles pour annulation, le solde de 2 510 368 actions étant affecté à la couverture des options d'achat restant à lever.

5. Modification de l'échéance de l'Océane 2002/2018

La maturité de l'Océane 2018, initialement fixée à 2006 en fonction des conditions de marché qui prévalaient à l'origine, a été portée à 2018.

En effet, l'évolution des conditions de marché (hausse du cours de l'action VINCI de plus de 40 %) au cours du semestre a rendu très peu probable l'exercice des « puts » prévus au contrat par les investisseurs.

Ce changement d'hypothèse a eu pour effet de constater sur le semestre un produit avant impôt de 25,6 millions d'euros (16,5 millions d'euros après impôt), ramenant le taux d'intérêt appliqué à l'Océane à 4,5 % contre 6,1 % à l'origine.

Des discussions relatives aux modalités de traitement comptable des « puts investisseurs » des Océane en normes IFRS sont actuellement en cours au sein des instances de réglementation comptable. Elles sont susceptibles de conduire à une modification du traitement comptable retenu.

B. SAISONNALITÉ DE L'ACTIVITÉ

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans les travaux routiers, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison des conditions climatiques moins favorables.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés sur l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du faible niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du *cash-flow* d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du semestre.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté intermédiaire.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (exemple : redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre, y compris ceux dont le dénouement est prévu au second semestre de l'exercice, sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison connues au cours du semestre sont provisionnées en totalité dès le 30 juin.

C. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Conformément au règlement général de l'AMF, l'émetteur a le choix, lors de la publication du rapport financier semestriel en 2005, de se mettre en conformité totale avec la norme IAS 34 ou de produire des comptes semestriels consolidés présentés selon les règles nationales conformes à la recommandation CNC 99-01 sur les comptes intermédiaires, mais préparés sur la base des règles de comptabilisation et d'évaluation IFRS.

VINCI a choisi de produire ses comptes consolidés semestriels en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne et selon les règles de présentation et d'information applicables en France. De ce fait, l'annexe n'inclut pas toutes les informations exigées par le référentiel IFRS, qui seront complétées dans les états financiers au 31 décembre 2005.

Les comptes intermédiaires du 30 juin 2005 ainsi que les informations comparatives 2004 fournies dans ce document ont été préparés en appliquant les normes et interprétations IFRS, telles qu'elles seront applicables pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005. La base de préparation des informations financières décrites dans les notes suivantes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS qui seraient applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005, telles qu'elles sont connues à ce jour (normes et interprétations existantes adoptées par l'Union européenne) ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retient pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005. Toutefois, le choix de ces options n'est pas définitif et pourra être modifié d'ici le 31 décembre 2005.

De plus, certaines questions techniques et projets actuellement en cours de discussion, tant à l'IASB qu'à l'IFRIC, et qui pourraient être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 n'ont pas été anticipés à ce stade.

En conséquence, VINCI pourrait être amené, lors de la publication de ses comptes annuels IFRS au 31 décembre 2005, à modifier son bilan d'ouverture et ses comptes comparatifs, afin notamment d'intégrer les dispositions relatives aux concessions (cf. note C.1.2 – Traitement des contrats de concession) et, le cas échéant, les nouvelles interprétations des normes qui pourraient être applicables.

1.1 Modalités de première application des IFRS

L'information financière IFRS 2004, donnée à titre comparatif, est établie conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS » suivant les normes IFRS/IAS applicables au 1^{er} janvier 2004, telles qu'elles seront adoptées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005. En particulier, les données IFRS 2004 sont établies en tenant compte des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». En effet, VINCI a opté pour l'application de ces deux normes dès le 1^{er} janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des exercices 2004 et 2005. Il est à noter que les dispositions de la norme IAS 39, rejetées par la Commission européenne, ne trouvent pas à s'appliquer au sein du Groupe.

1.1.1 Principe général

VINCI a appliqué de façon rétrospective, sur son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

1.1.2 Options retenues par le Groupe

La norme IFRS 1 prévoit des dispositions spécifiques pour le retraitement rétrospectif en IFRS des actifs et des passifs selon les normes IFRS. Dans ce cadre, VINCI a retenu les options suivantes :

- **engagements de retraites** : les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 sont enregistrés en provisions pour retraites, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont reconnus de façon prospective ;
- **écarts de conversion liés à une entité étrangère** : les écarts de conversion existants au 1^{er} janvier 2004 ne sont plus reconnus en tant que composante distincte des capitaux propres et ne se-

ront pas repris ultérieurement en résultat lors de la sortie du périmètre de consolidation des entités étrangères concernées ;

- **regroupements d'entreprises** : VINCI a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- **immobilisations corporelles et incorporelles** : VINCI a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur ;
- **paiements en actions** : VINCI a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

1.2 Traitement des contrats de concession

Des incertitudes demeurent quant au traitement en IFRS des contrats de concession, qui fait l'objet de projets d'interprétation actuellement à l'étude à l'IFRIC (voir note C. 4.1).

Dans l'attente de la mise en application de ces interprétations, prévue en 2006, avec possibilité d'une application anticipée, VINCI a maintenu, pour l'établissement de ses comptes consolidés 2004 et au 30 juin 2005 en IFRS, les principes comptables qu'il appliquait au 31 décembre 2004 dans ses comptes consolidés, selon les règles françaises en vigueur, pour ce qui concerne :

- les modalités d'amortissement des immobilisations du domaine concédé ;
- les provisions pour renouvellement et grosses réparations ;
- l'amortissement des biens renouvelables remis gratuitement au concédant en fin de contrat.

L'application des interprétations en cours d'étude est susceptible de modifier significativement les données de l'exercice 2004 et 2005 présentées ci-après. Par conséquent, il est possible que le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront établis, diffère sensiblement du bilan d'ouverture retenu pour cette publication.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle en substance, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI détient 45,38 % du capital et dirige les politiques financières et opérationnelles.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI, qui est consolidée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, en vertu d'un accord prévoyant le consentement unanime des parties partageant le contrôle pour toute décision en matière de politique financière et opérationnelle. Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés

dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes, constituées pour la réalisation des chantiers conjointement avec d'autres partenaires et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe, tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

	30/06/2005			31/12/2004		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 364	916	448	1 347	913	434
Intégration proportionnelle	281	132	149	291	139	152
Mise en équivalence	36	16	20	38	18	20
	1 681	1 064	617	1 676	1 070	606

2.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- provisions ;
- budgets à fin d'affaires des chantiers ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers (IAS 21)

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère (IAS 21- IAS 39)

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

Chiffre d'affaires (IAS 18)

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, y compris les travaux réalisés par le Groupe pour le compte des concédants sur les ouvrages en concession qui figurent au bilan de VINCI.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

Dans le secteur des concessions, le chiffre d'affaires comprend les recettes de péages autoroutiers et des ouvrages concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes, tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires.

La comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note « Contrats de construction (IAS 11) » présentée ci-dessous.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation de promotion immobilière, mesurée selon la méthode des coûts engagés (fonciers, coûts des travaux...).

Produits des activités annexes (IAS 18)

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Contrats de construction (IAS 11)

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le pôle construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (routes et énergies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Pour les chantiers de construction représentant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré, sauf exception, que le résultat pris en compte au stade est représentatif du résultat à l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Paiements en actions (IFRS 2)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'épargne groupe sont définies par la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de *stock-options* et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

• Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo », ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

• Plan d'Épargne Groupe (PEG)

Dans le cadre du PEG, le Groupe procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date du conseil d'administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant cinq ans des actions acquises.

Coûts d'emprunts immobilisés (IAS 23)

Les coûts d'emprunts immobilisés sont les intérêts capitalisés durant la période de construction des ouvrages. Ils sont déduits des charges financières et incorporés au coût de construction jusqu'à la date de mise en service de l'ouvrage et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan. Les coûts d'emprunts incorporés dans la valeur des actifs immobilisés sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les fonds empruntés sont utilisés pour la construction de plusieurs ouvrages, le montant des coûts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses de construction. Ce taux de capitalisation est égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts en cours, au titre de l'exercice, autres que ceux des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales mises en équivalence ou intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé, sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
- ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net-part du groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des droits de forage de carrières (à durée définie) et des logiciels informatiques.

Goodwill (IFRS 3)

Le goodwill correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ».

Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en

résultat l'année de l'acquisition.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel.

Immobilisations du domaine concédé

La comptabilisation des contrats de concession n'est à ce jour pas traitée par les normes IFRS (voir notes C. 1.2 et C. 4.1). Dans l'attente de la mise en application des interprétations qui seront proposées par l'IFRIC, VINCI a maintenu, pour l'établissement de ses comptes consolidés 2004 et du 30 juin 2005 en IFRS, les principes comptables qu'il appliquait jusqu'à présent dans le référentiel français et décrits ci-dessous.

La valeur des ouvrages détenus dans le cadre de concessions et des droits d'exploitation associés est inscrite sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Ils sont amortis à compter de leur mise en service jusqu'au terme du contrat.

Les méthodes de calcul des amortissements sont déterminées en fonction des caractéristiques propres à chaque concession ; la méthode linéaire est généralement utilisée pour les concessions ayant atteint un stade de maturité suffisant ; en revanche, des méthodes d'amortissements progressifs peuvent être appliquées durant la phase de montée en régime de l'exploitation des ouvrages.

Les biens renouvelables remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

Subventions d'investissement (IAS 20)

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Construction :	
- gros œuvre	de 20 à 40 ans
- installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

Contrats de location-financement (IAS 17)

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation. Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

Immeubles de placement (IAS 40)

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers (IAS 36)

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Participation dans les sociétés mises en équivalence (IAS 28)

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

Autres actifs financiers non courants (IAS 32-39)

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participation).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont dans ce cadre comptabilisés pour leur juste valeur. S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet. En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Stocks et travaux en cours (IAS 2)

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Actifs financiers courants (IAS 32-39)

Cette catégorie correspond à la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32-39)

Ils comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Disponibilités

Cette rubrique regroupe uniquement les comptes courants bancaires.

Titres autodétenus (IAS 32-39)

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Engagements de retraites et autres avantages du personnel (IAS 19)

• Provisions pour engagements de retraites

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations sont comptabilisés comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur, sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

• Provisions pour autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail dans les filiales françaises, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales sont provisionnés au bilan. Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédit projetées).

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

Provisions (IAS 37 et IAS 11)

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé, correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Dans l'attente des interprétations de l'IFRIC, les provisions pour grosses réparations et renouvellement relatives aux contrats de concession ont été maintenues. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux, révisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts engagés et des programmes de dépenses.

• Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

• Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Dettes financières (courantes et non courantes) (IAS 32-39)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Cette rubrique inclut également la composante dette des Océane. L'Océane est un instrument hybride, qui comprend une dette pour l'émetteur et une option, octroyée au porteur, de convertir cette dette en un instrument de capitaux propres de l'émetteur.

Conformément à la norme IAS 32, lorsque le montant nominal de l'instrument hybride est alloué entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. La composante dette, quant à elle, est calculée comme étant la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion. La valeur inscrite dans les capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». À défaut d'une qualification de couverture, la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeur du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas – couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI peuvent être qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité en instrument de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Engagements hors bilan

VINCI a défini et mis en œuvre un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- les engagements donnés (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement) comprenant :
 - . les sûretés personnelles (avals, cautions et garanties),
 - . les sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
 - . les garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées,
 - . les autres engagements ;
- les locations simples et les obligations d'achat et d'investissement.

3.2 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux moyen d'impôt de l'ensemble du Groupe estimé pour l'exercice 2005. Ce taux est, le cas échéant, ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère exceptionnel de la période.

Engagements de retraites

Il n'est pas effectué de calcul actuariel à la clôture des comptes semestriels. La charge de retraites du semestre est égale à la moitié de la charge nette prévisionnelle pour l'ensemble de l'exercice 2005.

4. Textes ou projets IFRS en cours dont l'application peut être envisagée dès 2005

4.1 Projets d'interprétation relative aux contrats de concession

L'IFRIC a publié, en mars 2005, trois projets d'interprétation concernant le traitement comptable des contrats de concession (projets D12, D13, D14 en cours de discussion) :

- le premier projet fixe le champ d'application des contrats de concession et les critères déterminant le modèle comptable à appliquer. Le champ d'application couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer son contrôle sur les actifs exploités. Le mode de rémunération du concessionnaire est, à ce jour, le seul critère retenu pour déterminer la nature des actifs à inscrire au bilan et les traitements comptables en découlant ;
- les deux autres projets traitent des deux modèles comptables proposés :
 - . le modèle actif incorporel (*intangible asset model*) : l'actif concédé serait comptabilisé en tant qu'actif incorporel dans le cas où le concessionnaire est payé directement par les usagers. Cet actif s'assimile à un droit à percevoir des péages reçu par le concessionnaire en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait à la plupart des concessions d'infrastructures aujourd'hui gérées par VINCI, en particulier le réseau autoroutier de Cofiroute, l'A19, le pont de Rion-Antirion en Grèce et la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park ;
 - . le modèle de la créance financière (*financial asset model*) : l'actif concédé serait comptabilisé comme une créance financière amortissable portant intérêts, dès lors que le conces-

sionnaire serait rémunéré directement par le concédant, non par l'utilisateur. Le montant de la créance financière au bilan correspondrait à la valeur actualisée des recettes à recevoir du concédant. Ce modèle s'appliquerait aux contrats de partenariat de type « PPP » (*PFI* en Grande-Bretagne), ainsi qu'à certaines des concessions d'infrastructures pour lesquelles le Groupe est rémunéré par le concédant dans le cadre, soit d'un *availability scheme* (cas du contournement de Newport pour lequel une partie de la redevance est fonction de la disponibilité de l'ouvrage), soit d'un *shadow toll* (exemple du *A Modell* en Allemagne), pour lequel la redevance perçue par l'opérateur sera fixée en fonction du trafic mais versée par le concédant.

4.2 Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »

L'amendement de la norme IAS 19, relative aux pertes et gains actuariels, est applicable au 1^{er} janvier 2006, une application anticipée étant encouragée. Le Groupe ne s'est pas encore prononcé sur l'option qu'il retiendra, notamment sur la possibilité de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, et sur sa date d'application.

4.3 IFRIC 4 (détermination éventuelle d'un contrat de location)

À ce stade, le Groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 4 *Determining whether an arrangement contains a lease*. Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 mais peut, sur option, être appliquée de façon anticipée. Les divergences de principes comptables liées à l'application d'IFRIC 4 et leurs impacts chez VINCI sont en cours d'évaluation.

1. Résultat opérationnel

En normes IFRS, le résultat opérationnel s'élève à 508 millions d'euros, la différence de 12 millions d'euros par rapport au résultat d'exploitation en référentiel français est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2004
Résultat d'exploitation référentiel français		520
<i>Retraitements</i>		
Non-amortissement des écarts actuariels (imputés en fonds propres à l'ouverture)	(a)	5
Annulation des reprises de provisions pour grosses réparations	(b)	(4)
Autres		(5)
Total		(4)
<i>Reclassements</i>		
Coûts de restructurations	(d)	(10)
Autres produits et charges exceptionnels à caractère opérationnel (hors charges <i>d'impairment</i>)	(e)	4
Coût d'actualisation des engagements de retraites (reclassés en résultat financier)	(f)	10
Total		4
Résultat opérationnel sur activité normes IFRS		520
<i>Retraitements</i>		
Incidence des paiements en actions (IFRS 2) : <i>stock-options</i>	(c)	(7)
Total		(7)
<i>Reclassements</i>		
Perte de valeur des goodwill (*)	(g)	(5)
Total		(5)
Résultat opérationnel normes IFRS		508

(*) Y compris amortissement des goodwill associés à des actifs à durée de vie définie.

• Retraitements

- (a) Dans le cadre de la première application des normes IFRS, VINCI a choisi d'imputer sur ses capitaux propres les écarts actuariels sur les engagements de retraites non encore comptabilisés, ceux-ci représentant un montant de – 132 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004, ramené à – 127 millions d'euros au 30 juin 2004. Le résultat net est ainsi impacté positivement, à hauteur de 5 millions d'euros, correspondant à l'annulation des charges d'amortissement des écarts actuariels.
- (b) Conformément à la norme IAS 37, les provisions pour grosses réparations (hors pôle concessions) ont été annulées en normes IFRS en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Ces provisions ont été reprises sur le premier semestre 2004 au résultat d'exploitation en référentiel français, à hauteur de 4 millions d'euros, reprise neutralisée au compte de résultat IFRS.
- (c) Une charge de 7 millions d'euros avant impôt est comptabilisée en application de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions et assimilés. Cette charge, dont la contrepartie est une augmentation des fonds propres, concerne les plans d'options de souscription d'actions VINCI accordés aux managers de l'entreprise depuis le 7 novembre 2002, dont les droits ne sont pas encore totalement acquis par les bénéficiaires au 1^{er} janvier 2005.

• Reclassements

- (d) Reclassement des coûts nets de restructuration comptabilisés en résultat exceptionnel en référentiel français.
- (e) Reclassement des autres produits et charges exceptionnels précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel selon le référentiel français.
- (f) Reclassement en résultat financier du coût de l'actualisation des provisions pour engagements de retraites, précédemment comptabilisé en résultat d'exploitation en référentiel français.
- (g) Reclassement en résultat opérationnel des pertes de valeur exceptionnelles des goodwill pour 3 millions d'euros et des amortissements des goodwill associés à des actifs à durée de vie limitée pour 2 millions d'euros.

2. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 25 millions d'euros en IFRS, contre – 57 millions d'euros en référentiel français. Ce différentiel résulte de l'incidence de reclassements et de retraitements détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>		30/06/2004		
	<i>Notes</i>	Coût de l'endettement	Autres produits et charges financiers	Total
Résultat financier référentiel français		(75)	18	(57)
<i>Retraitements</i>				
Incidence de la méthode du coût amorti sur les Océane	<i>(a)</i>	(8)		(8)
Juste valeur du contrat d'échange de flux financiers (ASF)	<i>(b)</i>		54	54
Autres	<i>(c)</i>	1	10	11
Total		(7)	64	57
<i>Reclassements</i>				
Frais financiers intercalaires	<i>(d)</i>	(35)	35	0
Coût d'actualisation des engagements de retraites	<i>(e)</i>		(10)	(10)
Charges et produits exceptionnels associés aux actifs financiers	<i>(f)</i>		35	35
Total		(35)	60	25
Résultat financier normes IFRS		(117)	142	25

• Retraitements

- (a) En référentiel français, les frais d'émission d'emprunt et les primes de remboursement des emprunts obligataires étaient amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts. Les primes de remboursement des Océane émises par VINCI étaient ainsi provisionnées à chaque clôture. En IFRS, les frais d'émission et primes de remboursement sont amortis selon la méthode du « coût amorti », consistant à calculer un taux d'intérêt effectif de la dette tenant compte des frais d'émission, des primes de remboursement et de l'option de conversion. Ce retraitement a conduit à comptabiliser une charge complémentaire de 8 millions d'euros au 30 juin 2004.
- (b) Contrat d'échange de flux financiers, dénoué au cours du second semestre 2004, portant sur 4,2 % du capital des ASF.
- (c) Ce montant comprend principalement la juste valeur des instruments financiers (autres que le contrat d'échange de flux financiers mentionné ci-dessus).

• Reclassements

- (d) Les intérêts financiers intercalaires présentés en diminution du coût de l'endettement dans les comptes publiés en référentiel français figurent désormais en autres produits et charges financiers.
- (e) Reclassement du coût de l'actualisation des provisions pour engagements de retraites, comptabilisé en résultat d'exploitation en référentiel français.
- (f) Reclassement en résultat financier de la reprise de provision Toll Collect chez Cofiroute pour 35 millions d'euros, comptabilisée en résultat exceptionnel en référentiel français.

3. Résultat exceptionnel

La rubrique de résultat exceptionnel présentée au compte de résultat en référentiel français disparaît au compte de résultat IFRS en application de la norme IAS 1.

Le tableau suivant présente les différents reclassements de produits et de charges qui figuraient précédemment dans cette rubrique en résultat opérationnel et en résultat financier IFRS, tels qu'exposés aux paragraphes 1.1. et 1.2.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2004
Résultat exceptionnel référentiel français	29
Coûts de restructurations	(10)
Autres charges et produits exceptionnels à caractère opérationnel y compris résultat de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13)
Dotations nettes aux provisions	17
Reclassements en résultat opérationnel sur activité normes IFRS	(6)
Coût de fermeture d'activité	-
Reclassements en résultat opérationnel normes IFRS	(6)
Reprise de provisions « Toll Collect »	35
Reclassements en résultat financier normes IFRS	35
Total des reclassements	29

4. Amortissement des goodwill

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2004
Amortissement des goodwill en référentiel français	(25)
Non-amortissement des goodwill en IFRS	21
Perte de valeur et amortissement des goodwill maintenus en normes IFRS (inclus dans le résultat opérationnel)	(5)
<i>dont perte de valeur exceptionnelle nette suite aux tests d'évaluation</i>	<i>(3)</i>
<i>dont amortissements goodwill associés à des actifs à durée définie</i>	<i>(2)</i>

En application de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis (cf. note C.3 « Règles et méthodes d'évaluation ») en normes IFRS.

Le résultat net IFRS est ainsi impacté positivement à hauteur de 21 millions d'euros au 30 juin 2004. Il subsiste, au compte de résultat IFRS, un montant de 5 millions d'euros correspondant à certains goodwill ayant fait l'objet d'une affectation à des actifs identifiés, tels que des droits d'exploitation de carrière d'agrégats ou des contrats de concession, et qui continuent à être amortis en IFRS en fonction de la durée de vie des actifs sous-jacents.

5. Synthèse des retraitements sur le résultat net

Les différents retraitements ayant une incidence sur le résultat net IFRS, exposés aux paragraphes précédents, sont résumés dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2004
Résultat net référentiel français		252
Non-amortissement des goodwill (IFRS 3)	(cf. 1.4)	21
Retraitement des plans de stock-options 2002 / 2003 / 2004 (IFRS 2)	(cf. 1.1)	(7)
Retraitement au coût amorti des Oceane 2007 et 2018 (IAS 39 / IAS 32)	(cf. 1.2)	(8)
Non-amortissement des écarts actuariels sur engagements de retraites (IAS 19)	(cf. 1.1)	5
Retraitement des reprises de provisions pour grosses réparations imputées en capitaux propres au 01/01/2004 (IAS 37)	(cf. 1.1)	(4)
Juste valeur du contrat d'échange de flux financiers (ASF)	(cf. 1.2)	54
Autres retraitements		4
Incidence des impôts sur les retraitements		(20)
Incidence des intérêts minoritaires sur les retraitements		1
Total retraitements IFRS		46
Résultat normes IFRS (part du groupe)		298

E. INFORMATIONS SECTORIELLES

Basée sur l'organisation interne du Groupe, l'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôle de métiers et l'information sectorielle de second niveau par zone géographique.

Les activités principales par pôle de métiers sont les suivantes :

- **concessions et services** : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement et d'aéroports ; services d'assistance aéroportuaire ;
- **Énergies** : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation ;

- **routes** : travaux routiers neufs et de maintenance, production de matériaux, travaux pour l'environnement, démolition, recyclage ;
- **construction** : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multitechnique ;
- **immobilier** : opérations de montage et de promotion immobilières.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

Les opérations entre les différents pôles de métiers sont réalisées à des conditions de marché.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métiers

(en millions d'euros)	2005 1 ^{er} semestre	2004 1 ^{er} semestre	Variation 2005/2004			2004 exercice
			à structure		à changes constants	
			réelle	comparable (*)		
Concessions et services	953,8	934,0	2,1 %	2,5 %	2,7 %	1 943,1
Énergies	1 666,7	1 596,1	4,4 %	3,9 %	4,4 %	3 338,5
Routes	2 794,3	2 531,1	10,4 %	8,0 %	10,3 %	5 755,2
Construction	4 563,5	3 955,5	15,4 %	14,2 %	15,0 %	8 283,8
Immobilier	201,8	171,0	18,0 %	18,0 %	18,0 %	
Éliminations	(128,9)	(102,2)				199,6
Total	10 051,1	9 085,6	10,6 %	9,4 %	10,5 %	19 520,2

(*) Périmètre et changes constants.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	2005		2004		2004	
	1 ^{er} semestre	%	1 ^{er} semestre	%	exercice	%
France	6 382,9	63,5 %	5 681,9	62,5 %	12 117,6	62,1 %
Royaume-Uni	851,7	8,5 %	745,5	8,2 %	1 531,7	7,8 %
Allemagne	661,7	6,6 %	721,5	7,9 %	1 635,1	8,4 %
Europe centrale et orientale	607,7	6,0 %	376,7	4,1 %	1 095,8	5,6 %
Belgique	313,1	3,1 %	318,1	3,5 %	624,9	3,2 %
Espagne	148,7	1,5 %	147,5	1,6 %	313,8	1,6 %
Autres pays d'Europe	259,9	2,6 %	282,5	3,1 %	548,0	2,8 %
Europe (*)	9 225,7	91,8 %	8 273,6	91,1 %	17 866,9	91,5 %
dont Union européenne	9 151,8	91,1 %	8 213,9	90,4 %	17 725,2	90,8 %
Amérique du Nord	328,6	3,3 %	414,2	4,6 %	830,7	4,3 %
Reste du monde	496,8	4,9 %	397,7	4,4 %	822,6	4,2 %
TOTAL	10 051,1	100,0 %	9 085,6	100,0 %	19 520,2	100,0 %

(*) Dont zone euro : 7 662 millions d'euros au 30 juin 2005, 7 065 millions d'euros au 30 juin 2004, 15 057 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 3,7 milliards d'euros sur le premier semestre 2005, en hausse de 7,8 % par rapport au premier semestre 2004. Il représente 36,5 % de l'activité totale.

2. Autres informations sectorielles par pôle de métiers

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métiers, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Premier semestre 2005

<i>(en millions d'euros)</i> 30/06/2005	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires externe	953,8	1 666,7	2 794,3	4 563,5	201,8	0,00	(128,9)	10 051,1
Élimination des ventes inter-segments	(0,3)	(22,0)	(22,7)	(83,9)	(0,1)	0,00	128,9	
Total	953,5	1 644,7	2 771,6	4 479,6	201,7	0,00	0,0	10 051,1
Résultat opérationnel sur activité	280,5	70,7	22,5	226,0	9,8	20,0		629,4
<i>% du chiffre d'affaires</i>	29,4 %	4,2 %	0,8 %	5,0 %	4,8 %	<i>ns</i>		6,3 %
Résultat opérationnel	280,5	70,6	22,3	225,6	9,8	(6,4)		602,4
<i>% du chiffre d'affaires</i>	29,4 %	4,2 %	0,8 %	4,9 %	4,8 %	<i>ns</i>		6,0 %
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	30,3		0,9	1,7		(0,2)		32,7
Résultat net	142,6	40,7	13,1	152,8	5,6	1,3		356,0
<i>% du chiffre d'affaires</i>	14,9 %	2,4 %	0,5 %	3,3 %		<i>ns</i>		3,5 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	398,4	90,6	92,3	325,9	9,6	1,7		918,4
Variation du besoin en fonds de roulement <i>(y compris prov. courantes)</i>	0,2	(69,5)	(252,5)	(18,2)	(7,6)	(3,0)		(350,6)
Investissements	(386,8)	(51,3)	(129,9)	(150,0)	(0,3)	(7,9)		(726,3)
<i>opérationnels (immobilisations incorporelles et corporelles)</i>	(26,3)	(25,5)	(76,8)	(144,1)	(0,3)	(7,9)		(280,9)
<i>du domaine concédé (diminués des subventions reçues)</i>	(357,0)			0,4		0,0		(356,7)
<i>financiers</i>	(3,5)	(25,8)	(53,1)	(6,3)		0,0		(88,7)
Cash-flow libre opérationnel (*)	231,5	(39,0)	(287,3)	109,6	(8,6)	(30,3)		(24,0)

Bilan

Actifs & passifs sectoriels								
dont :								
immobilisations incorporelles & corporelles nettes	338,6	230,1	727,8	791,5	2,2	91,8		2 182,0
goodwill (nets)	452,0	141,9	77,6	98,6	0,2	37,6		807,8
immobilisations du domaine concédé	5 330,3			9,2		(0,0)		5 339,5
participations dans les sociétés mises en équivalence	1 508,9		13,9	10,5		0,0		1 533,2
besoin en fonds de roulement	(186,2)	(256,3)	(287,6)	(1 613,9)	112,0	(259,8)		(2 491,9)
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	3 455,5	374,3	714,2	822,4	69,0	(1 719,1)		3 716,3
Excédent (endettement) financier net	(3 842,9)	366,9	276,3	1 559,5	(50,3)	(1 425,3)		(3 115,8)

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité, diminués des investissements opérationnels nets.

Exercice 2004

(en millions d'euros)

31/12/2004

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires externe	1 943,1	3 338,5	5 755,2	8 283,8	427,8	0,0	(228,1)	19 520,2
Élimination des ventes inter-segments	(0,6)	(47,4)	(45,6)	(134,5)	(0,0)	0,0	228,1	
Total	1 942,4	3 291,2	5 709,6	8 149,3	427,8	0,0	0,0	19 520,2
Résultat opérationnel sur activité	580,0	164,2	217,5	322,9	27,0	(11,5)		1 300,1
% du chiffre d'affaires	29,8 %	4,9 %	3,8 %	3,9 %	6,3 %	ns		6,7 %
Résultat opérationnel	555,7	155,0	211,4	311,2	24,7	(49,8)		1 208,2
% du chiffre d'affaires	28,6 %	4,6 %	3,7 %	3,8 %	5,8 %	ns		6,2 %
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	9,8		3,0	1,7		(0,5)		14,0
Résultat net	232,6	95,2	139,0	248,0	16,8	(0,1)		731,6
% du chiffre d'affaires	12,0 %	2,9 %	2,4 %	3,0 %		ns		3,7 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	790,7	221,2	368,0	515,9	28,7	93,9		2 018,5
Variation du besoin en fonds de roulement (y compris prov. courantes)	(26,5)	(7,7)	154,5	276,0	(22,3)	47,1		421,2
Investissements	(1 004,0)	(102,7)	(202,7)	(257,4)	(0,3)	(29,1)		(1 596,2)
Opérationnels (immobilisations incorporelles et corporelles)	(79,8)	(62,0)	(186,6)	(229,5)	(0,3)	(29,1)		(587,3)
du domaine concédé (diminués des subventions reçues)	(567,0)					0,0		(566,9)
financiers	(357,2)	(40,6)	(16,1)	(27,9)		(0,1)		(442,0)
Cash-flow libre opérationnel (*)	308,9	105,1	311,9	524,0	(5,3)	123,1		1 367,7

Bilan

Actifs & passifs sectoriels

dont :

immobilisations incorporelles & corporelles nettes	333,1	240,1	709,8	756,1	2,2	89,5		2 130,6
goodwill (nets)	447,8	131,4	67,3	92,1	0,0	38,3		776,9
immobilisations du domaine concédé	5 019,6			4,5		0,0		5 024,1
participations dans les sociétés mises en équivalence	1 536,2		16,0	6,2		0,0		1 558,5
besoin en fonds de roulement	(222,6)	(359,0)	(602,0)	(1 637,0)	91,5	(225,6)		(2 954,7)
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	3 343,4	332,4	734,9	706,3	68,5	(1 570,9)		3 614,6
Excédent (endettement) financier net	(3 685,2)	416,1	657,6	1 498,5	(30,8)	(1 289,2)		(2 433,1)

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité, diminués des investissements opérationnels nets.

Premier semestre 2004

(en millions d'euros)

30/06/2004

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier	Holdings	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires externe	934,0	1 596,1	2 531,1	3 955,5	171,0	0,0	(102,2)	9 085,6
Élimination des ventes inter-segments	(0,2)	(17,3)	(19,5)	(65,2)	(0,0)	0,0	102,2	
Total	933,8	1 578,8	2 511,6	3 890,4	171,0	0,0	0,0	9 085,6
Résultat opérationnel sur activité	268,2	44,8	26,3	165,0	12,0	3,9		520,2
% du chiffre d'affaires	28,7 %	2,8 %	1,0 %	4,2 %	7,0 %	ns		5,7 %
Résultat opérationnel	268,2	44,8	23,6	164,6	11,2	(4,2)		508,3
% du chiffre d'affaires	28,7 %	2,8 %	0,9 %	4,2 %	6,5 %	ns		5,6 %
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	1,5		0,6	0,1		0,0		2,2
Résultat net	124,0	20,7	12,2	116,1	7,7	17,4		298,2
% du chiffre d'affaires	13,3 %	1,3 %	0,5 %	2,9 %	4,5 %	ns		3,3 %

3. Autres informations sectorielles spécifiques du pôle concessions et services

Premier semestre 2005

(en millions d'euros)

	Cofiroute	ASF	VINCI Park	Autres Concessions	Services aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
30/06/2005							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires externe	413,9		242,6	75,7	225,0	(3,4)	953,8
Résultat opérationnel sur activité	208,7		61,8	19,8	0,4	(10,3)	280,5
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>50,4 %</i>		<i>25,5 %</i>	<i>26,1 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>ns</i>	<i>29,4 %</i>
Résultat opérationnel	208,7		61,8	19,8	0,4	(10,3)	280,5
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>50,4 %</i>		<i>25,5 %</i>	<i>26,1 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>ns</i>	<i>29,4 %</i>
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	0,2	27,4		2,7		0,0	30,3
Résultat net	82,6	27,4	38,4	6,4	(2,5)	(9,7)	142,6
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>20,0 %</i>		<i>15,8 %</i>	<i>8,5 %</i>		<i>ns</i>	<i>14,9 %</i>

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	274,6		88,1	37,0	6,2	(7,6)	398,4
Variation du besoin en fonds de roulement (y compris prov. courantes)	(16,8)		5,1	8,8	5,4	(2,3)	0,2
Investissements	(331,8)		(29,9)	(6,9)	(15,8)	(2,4)	(386,8)
<i>opérationnels (immobilisations incorporelles et corporelles)</i>	<i>(0,4)</i>		<i>(9,6)</i>	<i>(0,6)</i>	<i>(15,6)</i>	<i>(0,0)</i>	<i>(26,3)</i>
<i>du domaine concédé (diminués des subventions reçues)</i>	<i>(331,4)</i>		<i>(19,4)</i>	<i>(6,3)</i>		<i>0,0</i>	<i>(357,0)</i>
<i>financiers</i>			<i>(0,8)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(2,4)</i>	<i>(3,5)</i>
Cash-flow libre opérationnel (*)	182,3		54,7	21,5	(8,5)	(18,5)	231,5

Bilan

Actifs & passifs sectoriels							
dont :							
immobilisations incorporelles & corporelles nettes	13,1		218,7	5,8	100,5	0,4	338,6
goodwill (nets)	5,5		357,5	0,5	88,6	(0,0)	452,0
immobilisations du domaine concédé	3 673,6		828,5	827,9	0,3	0,0	5 330,3
participations dans les sociétés mises en équivalence		1 460,9		47,9		(0,0)	1 508,9
besoin en fonds de roulement	(28,2)		(131,1)	(37,8)	5,2	5,7	(186,2)
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	1 309,9	1 460,9	770,0	177,6	47,3	(310,2)	3 455,5
Excédent (endettement) financier net	(2 201,4)		(444,6)	(671,1)	(139,4)	(386,3)	(3 842,9)

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité, diminués des investissements opérationnels nets.

Exercice 2004

(en millions d'euros)

	Cofiroute	ASF	VINCI Park	Autres Concessions	Services aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
31/12/2004							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires externe	872,2		485,2	124,8	467,7	(6,8)	1 943,1
Résultat opérationnel sur activité	462,2		116,9	30,3	(4,4)	(25,0)	580,0
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>53,0 %</i>		<i>24,1 %</i>	<i>24,3 %</i>	<i>-0,9 %</i>	<i>ns</i>	29,8 %
Résultat opérationnel	462,2		116,9	29,8	(27,1)	(26,1)	555,7
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>53,0 %</i>		<i>24,1 %</i>	<i>23,9 %</i>	<i>-5,8 %</i>	<i>ns</i>	28,6 %
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence	0,5	3,6	0,1	4,6		1,0	9,8
Résultat net	165,5	35,5	67,0	12,1	(46,0)	(1,4)	232,6
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>19,0 %</i>		<i>13,8 %</i>	<i>9,7 %</i>		<i>ns</i>	12,0 %

Tableau des flux de trésorerie

Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	579,7		178,9	49,7	5,0	(22,5)	790,7
Variation du besoin en fonds de roulement (y compris prov. courantes) (34,4)			(4,0)	20,3	2,6	(11,0)	(26,5)
Investissements	(487,7)		(92,6)	(75,8)	(31,0)	(317,0)	(1 004,0)
<i>opérationnels (immobilisations incorporelles et corporelles)</i>	<i>(3,2)</i>		<i>(40,9)</i>	<i>(4,6)</i>	<i>(30,9)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(79,8)</i>
<i>du domaine concédé (diminués des subventions reçues)</i>	<i>(450,0)</i>		<i>(45,8)</i>	<i>(71,2)</i>	<i>(0,0)</i>	<i>0,0</i>	<i>(567,0)</i>
<i>financiers</i>	<i>(34,5)</i>		<i>(5,8)</i>			<i>(316,8)</i>	<i>(357,2)</i>
Cash-flow libre opérationnel (*)	285,2		84,6	17,7	(34,8)	(43,9)	308,9

Bilan

Actifs & passifs sectoriels							
dont :							
immobilisations incorporelles & corporelles nettes	15,5		221,5	5,7	89,6	0,7	333,1
goodwill (nets)	5,7		356,2	0,5	85,4	(0,0)	447,8
immobilisations du domaine concédé	3 373,7		835,6	809,9	0,4	0,0	5 019,6
participations dans les sociétés mises en équivalence		1 488,8		47,4		0,0	1 536,2
besoin en fonds de roulement	(54,5)		(136,4)	(42,2)	8,2	2,3	(222,6)
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	1 217,9	1 488,8	737,6	158,1	45,7	(304,6)	3 343,4
Excédent (endettement) financier net	(1 989,3)		(487,3)	(673,6)	(129,1)	(406,1)	(3 685,2)

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité, diminués des investissements opérationnels nets.

Premier semestre 2004

(en millions d'euros)

	Cofiroute	ASF	VINCI Park	Autres Concessions	Services aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
30/06/2004							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires externe	402,8		243,6	58,6	231,8	(2,8)	934,0
Résultat opérationnel sur activité	207,8		63,2	11,1	(0,3)	(13,6)	268,2
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>51,6 %</i>		<i>25,9 %</i>	<i>19,0 %</i>	<i>-0,1 %</i>	<i>ns</i>	28,7 %
Résultat opérationnel	207,8		63,2	11,1	(0,3)	(13,6)	268,2
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>51,6 %</i>		<i>25,9 %</i>	<i>19,0 %</i>	<i>-0,1 %</i>	<i>ns</i>	28,7 %
Part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence			0,0	1,4		0,0	1,5
Résultat net	68,4	31,9	37,0	3,2	(1,6)	(14,9)	124,0
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>17,0 %</i>		<i>15,2 %</i>	<i>5,4 %</i>		<i>ns</i>	13,3 %

E. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Chiffre d'affaires	10 051,1	9 085,6	19 520,2
Produits des activités annexes	156,3	149,8	255,0
Achats consommés	(2 552,9)	(2 339,9)	(5 065,8)
Services extérieurs	(1 275,6)	(1 198,2)	(2 387,3)
Personnel intérimaire	(362,6)	(315,9)	(679,0)
Sous-traitance	(2 289,1)	(1 907,3)	(4 289,3)
Impôts et taxes	(189,4)	(169,4)	(351,1)
Charges de personnel	(2 644,2)	(2 561,7)	(5 070,5)
Autres produits et charges	24,0	14,1	11,8
Amortissements	(331,6)	(300,2)	(628,5)
Dotations nettes aux provisions	43,5	63,4	(15,4)
Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents et IFRS 2)	(9 577,9)	(8 715,2)	(18 475,2)
Résultat opérationnel sur activité	629,4	520,2	1 300,1
Paiements en actions (IFRS 2)	(26,0)	(7,0)	(36,3)
Restructurations			(10,1)
Pertes de valeur des goodwill (*)	(1,1)	(4,9)	(45,5)
Charges opérationnelles	(9 605,0)	(8 727,1)	(18 567,1)
Résultat opérationnel	602,4	508,3	1 208,2

(*) Y compris amortissement des goodwill associés à des actifs à durée de vie définie.

Les amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	(10,0)	(9,9)	(23,4)
Immobilisations du domaine concédé	(98,0)	(90,1)	(182,4)
Immobilisations corporelles	(223,6)	(200,2)	(422,7)
	(331,6)	(300,2)	(628,5)

Le résultat opérationnel, qui s'élève à 602 millions d'euros au 30 juin 2005 (6 % du CA), contre 508 millions d'euros au 30 juin 2004 (5,6 % du CA), est en progression de 18,5 %.

La charge sur paiements en actions (IFRS 2), qui comprend l'évaluation des avantages associés aux *stock-options* et au plan d'épargne groupe, s'élève à - 25,9 millions d'euros au 30 juin 2005, contre - 7 millions d'euros au 30 juin 2004 (cf. la note 18.2 « Paiements en actions »).

5. Coût de l'endettement financier

(en millions d'euros)	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Coût de l'endettement financier brut	(117,0)	(154,9)	(300,3)
Produits financiers des placements de trésorerie	47,2	37,9	58,6
Coût de l'endettement financier net	(69,8)	(117,0)	(241,6)

Le coût de l'endettement financier net de la période provient notamment des concessions, qui contribuent pour un montant de 85 millions d'euros à ce poste (dont 51,4 millions d'euros au titre de Cofiroute).

Le coût de l'endettement financier s'élève à - 70 millions d'euros au 30 juin 2005 contre - 117 millions d'euros au 30 juin 2004. Cette

évolution provient notamment de l'hypothèse retenue d'un allongement de la maturité de l'Océane 2018, la hausse du cours de l'action rendant peu probable l'exercice des « puts investisseurs » (cf. la note A. Faits marquants « Modification de l'échéance de l'Océane »). Il en résulte la constatation d'un produit de 26 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent notamment les variations positives de la valeur des instruments dérivés.

6. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Coûts d'emprunts immobilisés	28,8	35,3	77,3
Dividendes perçus	6,6	39,3	41,8
Coût de l'actualisation des retraites	(12,3)	(10,3)	(24,2)
Autres produits et charges financiers	(1,4)	77,2	143,2
Autres produits et charges financiers	21,8	141,5	238,2

Au 31 décembre 2004, les dividendes perçus intègrent le dividende reçu d'ASF pour 32 millions d'euros.

Les autres charges et produits financiers passent de + 142 millions d'euros au premier semestre 2004 à + 22 millions d'euros au premier semestre 2005. Il convient de rappeler que les comptes du premier semestre 2004 intégraient le dividende reçu d'ASF, non consolidée à l'époque, pour 32 millions d'euros et l'incidence de la juste valeur du contrat d'échange de flux financiers portant sur 4,2% du capital des ASF, qui s'élevait à 54 millions d'euros au 30 juin 2004.

7. Analyse de la charge nette d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Impôts courants et différés	(172,0)	(192,9)	(380,4)
Taux effectif d'impôts	30,8 %	35,4 %	29,6 %

La charge d'impôt s'élève à 172 millions d'euros au premier semestre 2005, en diminution de 21 millions d'euros par rapport à celle du premier semestre 2004, qui intégrait des éléments négatifs non récurrents à hauteur de 26 millions d'euros.

8. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation, dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions potentiellement dilutives. Par ailleurs, le résultat est corrigé de variation de produits et charges qui résulteraient de la conversion des actions potentielles dilutives (par exemple les frais financiers nets d'impôt qui résulteraient de la conversion en actions des obligations).

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

30/06/2005	Résultat net ^(*)	Nombre d'actions ^(**)	Résultat par action ^(***)
Total actions		169 405 080	
Actions d'autocontrôle		(4 691 639)	
Résultat (de base) par action	356,0	164 713 441	2,16
Obligations convertibles (Oceane)	3,6	22 616 468	
Options de souscription		9 866 931	
Options d'achat d'actions		1 483 652	
Résultat net dilué par action	359,6	198 680 492	1,81

(*) En millions d'euros.

(**) En euros.

31/12/2004	Résultat net ^(*)	Nombre d'actions ^(**)	Résultat par action ^(***)
Total actions		170 036 496	
Actions d'autocontrôle		(9 544 936)	
Résultat (de base) par action	732	160 491 560	4,56
Obligations convertibles (Oceane)	42	22 616 668	
Options de souscription		6 238 360	
Options d'achat d'actions		1 627 964	
Résultat net dilué par action	774	190 974 552	4,05

(*) En millions d'euros.

(**) Retraité suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.

(***) En euros.

30/06/2004	Résultat net ^(*)	Nombre d'actions ^(**)	Résultat par action ^(***)
Total actions		169 258 006	
Actions d'autocontrôle		(8 533 294)	
Résultat (de base) par action	298	160 724 712	1,86
Obligations convertibles (Oceane)	20	22 616 668	
Options de souscription		6 620 488	
Options d'achat d'actions		2 714 203	
Résultat net dilué par action	319	192 676 071	1,65

(*) En millions d'euros.

(**) Retraité suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI au mois de mai 2005.

(***) En euros.

G. NOTES RELATIVES AU BILAN

9. Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 31/12/2004	98,8	117,5	216,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2,8	1,0	3,8
Autres acquisitions de l'exercice	3,3	5,1	8,4
Sorties de l'exercice	(0,6)	(8,9)	(9,5)
Écarts de conversion	1,0	0,4	1,4
Autres mouvements	(1,5)	(6,4)	(7,9)
Au 30/06/2005	103,7	108,7	212,5
Amortissements et pertes de valeur			
Au 31/12/2004	(69,6)	(64,6)	(134,2)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(2,7)	(0,9)	(3,6)
Amortissements de la période	(6,9)	(3,0)	(10,0)
Pertes de valeur	0,0	0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,1	0,1
Sorties de l'exercice	0,6	9,0	9,7
Écarts de conversion	(0,7)	(0,4)	(1,1)
Autres mouvements	1,2	4,0	5,3
Au 30/06/2005	(78,0)	(55,7)	(133,8)
Valeur nette			
Au 31/12/2004	29,2	52,9	82,1
Au 30/06/2005	25,7	53,0	78,7

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette
Valeur au 31/12/2004	776,9
Goodwill constatés dans l'exercice	19,7
Pertes de valeur ^(*)	(1,1)
Écarts de conversion	5,5
Sorties de périmètre	(0,0)
Autres mouvements	6,8
Valeur au 30/06/2005	807,8

() Amortissement des goodwill associés à des actifs à durée de vie définie.*

Les principaux goodwill au 30 juin 2005 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005			31/12/2004
	Valeur brute ^(**)	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Park (ex Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
VINCI Airports US (WFS/ACAC)	88,2	(22,5)	65,6	62,4
Teerbau GmbH	38,7		38,7	38,7
Entreprise Jean Lefebvre	39,3	(2,3)	37,1	37,8
VINCI PLC	21,8		21,8	20,8
Emil Lundgren AB	21,0		21,0	21,0
EFS	19,0		19,0	19,0
Netlink BV	10,6		10,6	10,6
Autres goodwill de montant unitaire inférieur à 10 millions d'euros ^(*)	271,4	(20,5)	250,9	223,4
	853,1	(45,3)	807,8	776,9

() En valeur unitaire nette pour chacun des deux exercices.*

*(**) Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS).*

Aucun indice de perte de valeur concernant ces filiales n'a été identifié au 30 juin 2005.

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2004 avaient conduit le Groupe à constater des pertes de valeur, pour un montant de 22,7 millions d'euros, sur la filiale de services aéroportuaires VINCI Airport US.

11. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds réalisées par le Groupe dans le cadre de ses engagements de concessionnaire et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

(en millions d'euros)

	Autoroutes	Parkings	Autres infrastructures	Services aéroportuaires	Total concessions	Autres	Total
Valeur brute							
Au 31/12/2004	5 204,6	1 302,2	660,3	0,5	7 167,7	9,5	7 177,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres acquisitions de l'exercice	363,7	20,4	2,4	0,0	386,5	6,3	392,8
Sorties de l'exercice	(5,4)	(4,0)	(0,0)	0,0	(9,4)		(9,4)
Écarts de conversion	18,4	3,5	15,3	0,0	37,2	0,0	37,2
Autres mouvements	4,0	(0,2)	0,0	0,0	3,9	7,1	11,0
	5 585,3	1 322,0	677,9	0,5	7 585,8	22,9	7 608,7
Subventions reçues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(8,6)	(8,6)
Au 30/06/2005	5 585,3	1 322,0	677,9	0,5	7 585,8	14,3	7 600,1
Amortissements et pertes de valeur							
Au 31/12/2004	(1 620,6)	(466,7)	(60,6)	(0,2)	(2 148,1)	(5,0)	(2 153,1)
Amortissements de la période	(63,6)	(25,5)	(11,6)	(0,0)	(100,7)	(0,1)	(100,9)
Pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	3,0	3,4	0,0	0,0	6,4	0,0	6,4
Écarts de conversion	(2,0)	(1,2)	(2,9)	0,0	(6,1)	(0,0)	(6,1)
Autres mouvements	(3,5)	(3,6)		0,0	(7,1)	0,0	(7,1)
	(1 686,8)	(493,5)	(75,1)	(0,2)	(2 255,6)	(5,1)	(2 260,7)
Subventions					0,0		0,0
Au 30/06/2005	(1 686,8)	(493,5)	(75,1)	(0,2)	(2 255,6)	(5,1)	(2 260,7)
Valeur nette							
Au 31/12/2004	3 584,0	835,6	599,6	0,4	5 019,6	4,5	5 024,1
Au 30/06/2005	3 898,6	828,5	602,8	0,3	5 330,2	9,2	5 339,5

Les investissements dans les nouveaux projets en concession sont en augmentation sur le semestre (357 millions d'euros contre 270 millions d'euros au premier semestre 2004). Ils comprennent notamment des investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 331 millions d'euros sur la période (contre 209 millions d'euros au premier semestre 2004).

Les coûts d'emprunts incorporés durant la période dans le coût des immobilisations du domaine concédé s'élèvent à 28,8 millions d'euros (dont 28,4 millions d'euros concernant Cofiroute).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 1 479 millions d'euros au 30 juin 2005, dont 1 432,2 millions d'euros pour Cofiroute, 29,3 millions d'euros pour VINCI Park et 13,3 millions chez Sogea Construction.

12. Autres immobilisations corporelles

Variation au cours de la période

	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur brute				
Au 31/12/2004	297,4	995,9	3 654,8	4 948,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1,4	5,2	33,4	40,0
Autres acquisitions de l'exercice	5,9	78,7	188,1	272,7
Sorties de l'exercice	(3,2)	(15,1)	(114,4)	(132,8)
Écarts de conversion	4,0	7,0	36,9	47,9
Autres mouvements	15,3	(44,4)	12,4	(16,8)
Au 30/06/2005	320,8	1 027,3	3 811,0	5 159,1
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31/12/2004	(65,9)	(351,7)	(2 523,8)	(2 941,4)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(0,0)	(0,6)	(22,1)	(22,7)
Amortissements de la période	(3,8)	(20,4)	(200,5)	(224,8)
Pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,1	0,2	0,3	0,6
Sorties de l'exercice	0,5	7,9	103,2	111,7
Écarts de conversion	(0,7)	(1,8)	(24,8)	(27,2)
Autres mouvements	(3,0)	(1,6)	14,4	9,8
Au 30/06/2005	(72,8)	(367,9)	(2 653,3)	(3 094,0)
Valeur nette				
Au 31/12/2004	231,5	644,2	1 131,0	2 006,7
Au 30/06/2005	248,0	659,3	1 157,8	2 065,1

Au 30 juin 2005, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de construction à hauteur de 88,8 millions d'euros (contre 92,3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

13. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-financement représentent un montant de 160 millions d'euros au 30 juin 2005 (contre 140 millions d'euros au 31 décembre 2004). Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation.

14. Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Pertes de valeur	Valeur nette
Valeur au 31/12/2004	63,7	(18,3)	(3,5)	41,9
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions	(0,8)	0,4	0,0	(0,3)
Amortissements et pertes de valeur / reprises	0,0	(0,4)	0,0	(0,4)
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire	(4,8)	1,1	0,0	(3,6)
Écarts de conversion	0,3	(0,0)	0,0	0,3
Autres variations de périmètre	(1,2)	1,7	0,0	0,5
Valeur au 30/06/2005	57,2	(15,4)	(3,5)	38,3

Sur la période, les éléments inclus dans le compte de résultat liés aux immeubles de placement comprennent 2,2 millions d'euros de produits locatifs et 1,4 million d'euros de charges opérationnelles directes (dont 0,5 million d'euros n'ont pas généré de produits locatifs).

Au 30 juin 2005, les immeubles de placement figurant au bilan pour 38,3 millions d'euros présentent une valeur de marché estimée à 60 millions d'euros.

15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

15.1 Variation au cours de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	31/12/2004
Valeur des titres en début d'exercice	1 558,5	100,2
Mise en équivalence des titres ASF	–	1 485,2
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	–	6,3
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	32,7	14,0
<i>dont concessions et services</i>	<i>30,1</i>	<i>7,7</i>
Dividendes distribués	(60,4)	(2,6)
Variations de périmètre et écarts de conversion	3,6	(56,8)
Variation nette juste valeur sur instruments financiers	0,4	0,5
Reclassements	(1,4)	11,7
Valeur des titres en fin d'exercice	1 533,2	1 558,5
<i>dont concessions et services</i>	<i>1 508,9</i>	<i>1 536,2</i>

15.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2005 concernent principalement les sociétés concessionnaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, dont ASF (Autoroutes du Sud de la France), SMTPC (concessionnaire du tunnel du Prado-Carénage à Marseille), Lusoponte (ponts sur le Tage au Portugal), Severn River Crossing (ponts sur la Severn River en Grande-Bretagne), SETA (aéroports mexicains du groupement GACN) et diverses filiales du pôle Construction (dont Wiemer und Trachte, détenue à 39 % par VINCI Construction).

VINCI détient une participation de 22,99 % dans ASF, société consolidée par mise en équivalence depuis le 15 décembre 2004.

Le résultat net consolidé du premier semestre 2005 d'ASF n'étant pas définitivement connu au jour de l'arrêté des comptes semestriels de VINCI, la direction de VINCI a procédé à une estimation de la contribution d'ASF à son résultat, sur la base des informations publiques disponibles. Pour le premier semestre 2005, le résultat net d'ASF a ainsi été estimé à 173 millions d'euros.

L'incidence nette de la mise en équivalence d'ASF sur le résultat du premier semestre 2005 de VINCI s'établit à 27 millions d'euros. Elle se détermine après prise en compte d'un amortissement de 12 millions d'euros de l'écart de première consolidation, provisoirement affecté aux contrats de concession et amorti linéairement sur leur durée résiduelle de 28 ans à la date de première mise en équivalence.

L'écart de première consolidation, temporairement évalué à 698 millions d'euros, est susceptible d'être modifié dans le cadre de la finalisation des travaux d'évaluation en juste valeur des actifs et passifs d'ASF.

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2005 d'ASF, retraités en IFRS, sont estimés à 3 378 millions d'euros, après prise en compte du dividende versé au cours du premier semestre 2005. La part du groupe VINCI dans les capitaux propres consolidés d'ASF représente 777 millions, montant auquel il convient d'ajouter l'écart de première consolidation évalué temporairement à 698 millions d'euros en valeur brute (valeur nette : 684 millions d'euros). Au total, les titres ASF mis en équivalence représentent, au 30 juin 2005, un actif de 1 461 millions d'euros dans les comptes consolidés de VINCI, à comparer à une valeur boursière de 2 512 millions d'euros.

Les principales données financières au 30 juin 2005 (à 100 %) relatives à ces sociétés sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	SMIPC	Lusoponte	Severn River Crossing	SETA
% détention	29,43 %	30,85 %	35,00 %	37,25 %
Données financières à 100 %				
Chiffre d'affaires	14,6	30,2	49,4	1,2
<i>Quote-part du groupe</i>	4,3	9,3	17,3	0,4
Charges opérationnelles	(6,4)	(4,4)	(49,4)	(0,9)
Résultat opérationnel	8,2	25,8	–	0,3
Résultat net	3,9	4,2	–	2,0
Capitaux propres au 30/06/2005	32,2	8,2	0,1	33,4
Contribution dans les comptes consolidés du Groupe				
Part du groupe dans les capitaux propres	9,5	2,5	0,0	12,4
Goodwill (*)	11,3	13,2	–	–
Pertes de valeur des goodwill affectés cumulés	(0,3)	(0,8)	–	–
Part du groupe dans le résultat consolidé (**)	1,2	1,3	–	0,8
Valeur des titres mis en équivalence	20,5	15,0	0,0	12,4
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	29,5	20,2	6,5	14,5
Coût des titres à l'origine	18,6	20,2	0,0	19,5
Juste valeur des participations (valeur boursière)	33,0	–	–	–
Autres informations au bilan :				
Total actif / passif	144,1	918,9	0,1	80,9
Endettement financier net au 30/06/2005 (quote-part VINCI)	(22,9)	(114,1)	(219,1)	(9,5)
Avances d'actionnaires et prêts rémunérés (quote-part VINCI)	–	9,7	5,2	13,3

(*) Valeur brute diminuée des amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture IFRS).

(**) Avant perte de valeur des goodwill.

Les données financières concernant Wiemer und Trachte ne sont pas disponibles au 30 juin 2005. Au 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires (à 100 %) s'élevait à 415,2 millions d'euros et le résultat net (à 100 %) à – 1,1 million d'euros.

16. Autres actifs financiers

Les actifs disponibles à la vente, qui s'élèvent à 167,7 millions d'euros au 30 juin 2005 (contre 201,1 millions d'euros au 31 décembre 2004), concernent pour l'essentiel les titres de participation, dans les filiales dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les autres actifs financiers non courants, qui s'élèvent à 183,6 millions d'euros au 30 juin 2005 (contre 86,9 millions d'euros au 31 décembre 2004), incluent notamment les créances rattachées à des participations, les prêts et créances collatéralisés et les dépôts de garantie consentis dans le cadre de contrats de concession.

17. Besoin en fonds de roulement lié à l'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	31/12/2004	Variations		
			liée à l'activité	créances / dettes sur immobilisations	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	549,2	542,8	(3,7)	0,0	10,2
Clients et autres créances d'exploitation	8 553,2	7 279,8	1 180,8	(2,6)	95,2
Autres actifs courants	223,3	157,3	63,8	0,0	2,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	9 325,6	7 979,9	1 240,8	(2,6)	107,5
Dettes fournisseurs	5 063,7	4 619,0	434,2	0,0	10,5
Autres passifs courants	5 335,2	4 794,9	490,9	(24,1)	73,6
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	10 398,9	9 413,9	925,1	(24,1)	84,0
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (II-I)	(1 073,3)	(1 434,0)	(315,7)	(21,5)	(23,5)
Provisions courantes	1 374,8	1 382,8	(34,9)	0,0	26,9
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	262,9	247,4	0,0	0,0	15,5

(*) Principalement mouvements de périmètre et écarts de conversion.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et les autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La dégradation du besoin en fonds de roulement résulte principalement des effets induits par la saisonnalité de l'activité, en particulier dans la route.

18. Variation des capitaux propres

18.1. Actions

Le capital social, au 30 juin 2005, est composé de 172 398 156 actions ordinaires de 5 euros nominal (après approbation par l'assemblée générale du 28 avril 2005 de la division par deux de la valeur nominale des actions).

L'évolution de leur nombre sur l'exercice est expliquée ci-dessous :

Nombre d'actions au 31/12/2004	83 813 803
Division par 2 du nominal	167 627 606
Augmentation de capital	7 270 550
Annulation d'action propre	(2 500 000)
Actions au 30/06/2005	
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	172 398 156
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	–
Valeur nominale de l'action (en euro)	5
Actions VINCI détenues par lui-même ou par ses filiales ou entités associées	7 286 156
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de ventes	–

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options évoluent comme suit :

	30/06/2005		31/12/2004	
	options	prix moyen en euros	options	prix moyen en euros
Options en circulation en début d'exercice	12 388 433	57,38	16 350 808	47,76
Division par 2 du nominal	24 776 866	28,69		
Options attribuées pendant la période	2 540 568	49,40	1 586 000	82,40
Options levées	(4 594 840)	24,28	(5 498 640)	–
Options annulées	(13 200)	9,37	(49 735)	–
Options en circulation en fin d'exercice	22 709 394	28,69	12 388 433	57,38
dont options exerçables	14 418 826	26,92		

Informations sur la juste valeur des *stock-options* attribuées :

	30/06/2005		31/12/2004	
	16/03/2005 (**)	17/12/2002	11/09/2003	7/09/2004
Plan				
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	56,60 €	53,20 €	61,35 €	88,70 €
Prix d'exercice moyen	49,40 €	52,90 €	61,40 €	82,40 €
Durée de vie de l'option	7	10	10	10
Nombre d'options attribuées	2 540 568	2 500 000	1 352 000	1 586 000
dont options avec conditions de performance (*)		430 000	–	–

(*) Dont la « juste valeur » est estimée à 8,32 €.

(**) Après division par 2 du nominal.

Les augmentations de capital de la période (36,4 millions d'euros) correspondent aux actions émises dans le cadre des levées d'options de souscription (3 362 502 actions pour 16,8 millions d'euros) et des souscriptions au plan d'épargne groupe (3 907 848 actions pour 19,5 millions d'euros).

Le montant des coûts de transaction liés à l'émission d'instruments de capitaux propres et inscrits en réduction des capitaux propres au 30 juin 2005 est nul.

Les dividendes distribués au titre de l'exercice 2004 s'élèvent à 3,50 euros par action (hors avoir fiscal), ce montant tenant compte d'un acompte de 1,20 euro par action versé le 21 décembre 2004. Le conseil d'administration, réuni le 6 septembre 2005, a décidé de verser, au titre de l'exercice 2005, un acompte sur dividende de 0,70 euro par action, payable le 20 décembre 2005.

18.2 Paiements en actions

Stock-options

- Description des principales caractéristiques des plans

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions d'attribution d'options de souscription d'actions et la liste des bénéficiaires (salariés et mandataires sociaux).

Chaque option donne droit à la souscription d'une action VINCI. Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options au bout de trois ans. La validité de l'option expire si elle n'est pas exercée à l'issue d'une période de 10 ans ou 7 ans, selon les plans, ou si les bénéficiaires quittent le Groupe avant la fin de la période d'attribution.

Ces justes valeurs ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des différents plans, à partir du modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo » d'évaluation des options.

Le modèle en question tient compte d'hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

Plan	30/06/2005	31/12/2004		
	16/03/2005 (**)	17/12/2002	11/09/2003	7/09/2004
Volatilité attendue	23,55 %	29,52 %	27,12 %	25,23 %
Durée de vie de l'option	7	10	10	10
Rendement attendu de l'action	6,30 %	7,25 %	6,84 %	6,66 %
Taux de rendement sans risque	3,17 %	4,56 %	4,23 %	4,06 %
Taux de distribution du dividende espéré	3,52 %	4,41 %	4,58 %	3,33 %
Juste valeur de l'option	10,57 €	10,67 €	11,20 €	19,97 €

(*) Dont la « juste valeur » est estimée à 8,32 €.

(**) Après division par 2 du nominal.

La charge comptabilisée au titre des plans d'options de souscription ne concerne que les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005. Il s'agit des plans de décembre 2002 (2,5 millions d'options à 52,90 €), dont deux tiers sont non acquises au 1^{er} janvier 2004, de septembre 2003 (1,402 million d'options à 61,40 €), de septembre 2004 (1,580 million d'options à 82,40 €) et de mars 2005 (2,540 millions d'options à 49,40 €).

Le montant pris en résultat s'est élevé à 7 millions d'euros au premier semestre 2004, 19,6 millions d'euros en 2004 et 17,6 millions d'euros au premier semestre 2005.

Plan d'épargne groupe

Le conseil d'administration de VINCI, conformément aux autorisations de l'assemblée générale, définit les conditions d'attribution du plan d'épargne groupe.

Dans ce cadre, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse.

Les plans d'épargne groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- la période de souscription est de quatre mois ;
- la période d'indisponibilité est de cinq ans à compter de la fin de période de souscription.

	2005		2004
	3 ^e trimestre 2005 (*)	2 ^e trimestre 2005 (*)	1 ^{er} trimestre 2005
Tranche			
Taux de rentabilité espéré du titre VINCI	6,30 %	6,30 %	6,66 %
Dividende par action distribué en décembre	1,15 €	1,15 €	1,20 €
Prix de souscription	45,14 €	45,04 €	69,72 €
Cours de l'action à la date du conseil d'administration	56,95 €	55,65 €	89,00 €
Cours de l'action à la date d'annonce aux salariés	56,95 €	55,65 €	89,00 €
Volatilité implicite du titre VINCI	17 %	17 %	17 %
Nombre espéré de titres émis (souscriptions + abondement)	640 028	520 604	685 208
Nombre espéré de titres souscrits	512 022	400 465	489 434

(*) Après division par 2 du nominal.

Les cours possibles en fin de période de souscription sont simulés à la date de l'octroi selon la méthode de Monte Carlo, à partir des paramètres ci-dessus.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période d'acquisition est obtenu par une formule analytique, basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans 2002, 2003, 2004.

Le coût d'incessibilité est évalué du point de vue d'un investisseur privé de la possibilité d'arbitrer son investissement pendant cinq ans ; le risque de marché est estimé selon une approche *Value at Risk* (risque de pertes maximales dans un intervalle de confiance donné sur un horizon de temps défini).

La charge comptabilisée sur le premier semestre 2005 au titre du plan d'épargne groupe en application d'IFRS 2 s'élève à 5 millions

d'euros pour la tranche du deuxième trimestre 2005 et à 3,4 millions d'euros pour la tranche du troisième trimestre 2005. Par ailleurs, en application de la norme IFRS 2, il avait été comptabilisé, dans les comptes du deuxième semestre 2004, une charge au titre du coût estimé de l'abondement relatif à la tranche du premier trimestre 2005. En conséquence, le coût réellement constaté à la suite des souscriptions intervenues au premier trimestre 2005, représentant 23 millions d'euros, a été neutralisé par reclassement direct en fonds propres.

18.3 Intérêts minoritaires

Au 30 juin 2005, le montant des « intérêts minoritaires » de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élève à 450,6 millions d'euros (contre 419,2 millions d'euros au 31 décembre 2004) et ceux de CFE (54,62 % du capital) à 97,0 millions d'euros (contre 93,3 millions d'euros au 31 décembre 2004).

19. Provisions

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

	31/12/2004	Dotations	Écart de conversion	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	30/06/2005
<i>(en millions d'euros)</i>								
Provisions non courantes								
Risques financiers	47,9	3,6	0,7	(6,9)	(0,2)	(3,5)		41,5
Grosses réparations	45,2	11,7	0,3	(8,6)	–	1,3		49,8
Autres risques non courants	329,9	37,5	0,6	(35,8)	(15,0)	(7,0)		310,2
Actualisation provisions non courantes	(10,2)	2,1	(0,0)	1,7	–	1,1		(5,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(247,4)	–	–	–	–	–	(15,5)	(262,9)
Total	165,4	55,0	1,6	(49,6)	(15,3)	(8,2)	(15,5)	133,4
Provisions courantes								
Service après-vente	253,8	32,3	0,7	(16,7)	(2,0)	(8,8)		259,4
Pertes à terminaison et risques chantiers	320,4	150,8	2,0	(152,8)	(13,3)	13,0		320,1
Litiges	297,8	24,9	0,7	(38,3)	(5,5)	(3,5)		276,0
Restructuration	65,1	10,1	0,1	(22,6)	(1,1)	(2,3)		49,4
Autres risques courants	215,6	35,1	1,2	(32,6)	(1,5)	9,6		227,3
Actualisation provisions courantes	(17,2)	(2,0)	(0,0)	0,3	–	(1,3)		(20,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	247,4	–	–	–	–	–	15,5	262,9
Total	1 382,8	251,2	4,7	(262,7)	(23,5)	6,7	15,5	1 374,8
Provisions courantes et non courantes	1 548,2	306,2	6,2	(312,3)	(38,7)	(1,4)	0,0	1 508,2

Les natures des provisions sont définies dans la note C.3.1 « Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe ».

20. Endettement financier net par nature

La notion d'endettement net financier, telle qu'utilisée par le Groupe, se définit comme suit :

	30/06/2005			31/12/2004
	Non courant	Courant	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts obligataires convertibles	(1 079,6)	(7,6)	(1 087,2)	(1 097,9)
Autres emprunts obligataires	(3 622,8)	(211,2)	(3 834,0)	(3 819,6)
Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres dettes financières	(1 405,1)	(102,5)	(1 507,6)	(1 576,5)
Emprunts en locations-financements	(144,1)	(21,4)	(165,5)	(172,8)
Dettes financières long terme	(6 251,5)	(342,7)	(6 594,3)	(6 666,8)
Autres dettes financières		(332,4)	(332,4)	(158,3)
Comptes courants financiers passifs		(56,9)	(56,9)	(59,7)
Découverts bancaires (1)		(451,0)	(451,0)	(380,5)
I - Dettes financières brutes	(6 251,5)	(1 183,0)	(7 434,6)	(7 265,3)
Créances financières collatéralisées	47,3		47,3	45,5
Comptes courants financiers actifs		63,2	63,2	45,5
Actif financier de gestion de trésorerie courante (2)		2 911,9	2 911,9	3 642,5
Disponibilités (3)		934,2	934,2	830,4
II - Actifs financiers	47,3	3 909,2	3 956,5	4 563,9
Instruments dérivés passifs	(105,8)		(105,8)	(80,3)
Instruments dérivés actifs	468,0		468,0	349,3
III - Instruments dérivés	362,2	0,0	362,2	269,0
Endettement financier net (I + II + III)	(5 842,0)	2 726,2	(3 115,8)	(2 432,4)
			30/06/2005	31/12/2004
Dont trésorerie nette gérée :				
Découverts bancaires (1)			(451,0)	(380,5)
Actif financier de gestion de trésorerie courante (2)			2 911,9	3 642,5
Disponibilités (3)			934,2	830,4
Trésorerie nette gérée			3 395,1	4 092,4

20.1 Détail des dettes financières à long terme

A. Emprunts obligataires convertibles (Oceane)

VINCI a émis deux emprunts en obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane), dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Oceane juillet 2001	Oceane avril 2002
Montant	517 500 000 euros	500 250 060 euros
Nombre d'obligations	5 750 000	5 558 334
Nominal par obligation	90 euros	90 euros
Date d'échéance	1 ^{er} janvier 2007	1 ^{er} janvier 2018
Coupon annuel	1 %	2 %
Taux de rendement actuariel brut annuel	4,35 %	3,875 %
Date et parité de conversion	à tout moment, à raison d'une action pour une obligation	à tout moment, à raison d'une action pour une obligation
Prix de remboursement à l'échéance	108,12 euros soit une prime de 20,13 %	125,46 euros soit une prime de 39,4 %
Remboursement anticipé au gré de VINCI	possible à compter du 1 ^{er} janvier 2005, si le cours de l'action dépasse, pendant 20 jours de bourse sur 40 jours consécutifs, 130 % du prix moyen de remboursement anticipé, assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 4,35 % l'an. Au 30 juin 2005, le niveau du cours du <i>trigger</i> est d'environ 67 euros.	possible à compter du 1 ^{er} janvier 2006, si le cours de l'action dépasse, pendant 20 jours de bourse sur 40 jours consécutifs, 125 % du prix moyen de remboursement anticipé, assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 3,875 % l'an. Au 30 juin 2005, le niveau du cours du <i>trigger</i> est d'environ 60,2 euros.
Remboursement anticipé au gré des investisseurs	n/a	2 mai 2006, 2 mai 2010 et 2 mai 2014 au prix de remboursement prévu au contrat
Obligations converties au 30/06/2005	100	néant

Ces instruments hybrides sont composés d'une partie capitaux propres (valeur estimée à l'émission de l'option d'achat vendue aux souscripteurs de l'emprunt) et d'une partie dette (part résiduelle).

La valeur des deux Oceane dans les comptes consolidés de VINCI se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	30/06/2005				Valeurs de la partie dette au bilan (a)+(b)+(c)	31/12/2004 Valeurs de la partie dette au bilan
		Partie en capitaux propres ⁽¹⁾	Dette inscrite à l'émission (a)	Incidence du coût amorti ⁽²⁾ (b)	Incidence des justes valeurs (c)		
VINCI Oceane juillet 2001 (*)	EUR	43,1	466,6	109,8	8,9	585,4	575,6
VINCI Oceane avril 2002 (**)	EUR	34,6	460,7	40,6	0,5	501,8	522,2
Total Oceane		77,6	927,3	150,5	9,4	1 087,2	1 097,8

(*) Obligations converties en actions en août 2005 (cf. note I « Événements postérieurs à la clôture »).

(**) Changement de maturité de l'Oceane (cf. note A « Faits marquants du premier semestre 2005 »).

(1) Partie de l'Oceane comptabilisée en capitaux propres avant impôts différés.

(2) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus.

B. Autres emprunts obligataires

Les autres emprunts obligataires se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	30/06/2005			Valeurs au bilan (a)+(b)+(c)	31/12/2004 Valeurs au bilan	Échéance
		Dettes inscrites à l'émission (a)	Incidence du coût amorti (1) (b)	Incidence des justes valeurs (2) (c)			
VINCI SA							
Emprunt ex GTM juin 1998	EUR					142,5	juin 2005
Tranche 1 : juillet 2002	EUR	595,5	34,8	20,7	651,0	620,6	juillet 2009
Tranche 2 : novembre 2002	EUR	255,6	12,0	18,4	286,0	274,0	juillet 2009
Tranche 3 : mai 2003	EUR	158,8	5,6	7,9	172,3	165,9	juillet 2009
Emprunt juillet 2002							
Total	EUR	1 009,9	52,3	47,0	1 109,3	1 060,6	juillet 2009
Cofiroute							
Emprunt mars 1993	EUR	76,2	4,7		80,9	77,8	septembre 2005
Emprunt décembre 1995	EUR	243,9	9,7		253,6	244,5	décembre 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	304,9	19,5		324,4	314,1	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	12,8		363,4	353,1	novembre 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	11,5	33,3	344,8	308,4	novembre 2009
Emprunt octobre 2001	EUR	296,1	12,8	48,7	357,6	333,9	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	593,4	5,4	77,1	675,9	656,0	avril 2018
Autres emprunts	EUR	21,4	1,3		22,7	24,6	oct. 06 à avril 10
Autres concessions							
SCDI – 1998	CAD	107,3	- 1,4		105,9	96,2	septembre 2031
Autopista Del Bosque – 2001	UF	179,7	4,3		184,0	169,2	mars 2021
Autres emprunts							
		11,6	- 0,1		11,5	38,4	
Total emprunts obligataires		3 495,2	132,8	206,0	3 834,0	3 819,6	

(1) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus.

(2) Réévaluation de la dette dans le cadre de la couverture de la juste valeur.

Certains de ces emprunts ont fait l'objet d'opérations de couverture. Celles relatives à des emprunts émis à taux fixe se sont traduites par une réévaluation des dettes correspondantes, à hauteur de la juste valeur positive des *swaps* de taux inscrite en actifs financiers.

C. Emprunts auprès d'établissements de crédit

Ces emprunts sont principalement représentés par des prêts syndiqués et des prêts accordés par diverses institutions financières (BEI notamment) dans le cadre de concessions d'infrastructures.

Le détail des emprunts de nominal supérieur à 50 millions d'euros est donné dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Devise	30/06/2005			Valeurs au bilan (a)+(b)+(c)	31/12/2004 Valeurs au bilan	Échéance
		Dettes inscrites à l'émission (a)	Incidence du coût amorti (1) (b)	Incidence des justes valeurs (2) (c)			
VINCI SA							
Prêt syndiqué avril 2000	EUR	0,0	0,0	0,0	0,0	107,5	avril 2005
Cofiroute							
BEI mars 2002	EUR	75,0			75,0	75,0	mars 2027
BEI décembre 2002	EUR	50,0			50,0	50,0	juin 2027
BEI mars 2003	EUR	75,0	1,0	10,0	86,0	83,7	mars 2018
BEI décembre 2004	EUR	200,0	0,2		200,2	200,2	décembre 2019
Autres concessions							
Stade de France – 1998 (2)	EUR	59,3	- 1,8		57,5	53,8	juillet 2013
Gefyra – BEI 2001	EUR	348,6	4,7		353,3	352,9	décembre 2025 à juin 2029
Newport – 2002 (2)	GBP	45,2	0,0		45,2	42,5	mars 2040
Autres emprunts (3)							
		640,1	0,3	0,0	640,4	610,8	
Total autres emprunts et dettes financières		1 493,3	4,4	10,0	1 507,7	1 576,5	

(1) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus.

(2) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 % pour Stade de France et 50 % pour Newport).

(3) Dont emprunts bancaires à taux variable chez VINCI Park.

20.2 Analyse de la liquidité du Groupe

A. Trésorerie nette gérée

(en millions d'euros)	30/06/2005	31/12/2004
Découverts bancaires	(451,0)	(380,5)
Actifs financiers de gestion de trésorerie (dont valeurs mobilières de placements)	2 911,9	3 642,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie inférieurs à trois mois	934,2	830,4
Total de la trésorerie nette gérée	3 395,1	4 092,4

Les excédents de trésorerie des filiales opérationnelles détenues à 100 % sont centralisés à la holding, au travers d'un système de *cash-pooling*. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser le coût

des ressources et de suivre au plus près l'évolution du niveau de trésorerie des principales entités du Groupe.

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital en gardant un niveau de volatilité faible. Les supports d'investissement sont principalement des OPCVM, de créances négociables (certificats de dépôts...) et assimilées.

Au 30 juin 2005, les excédents de trésorerie placés en valeurs mobilières de placement représentaient pour l'ensemble du Groupe un montant total de 2 911,9 millions d'euros, dont 2 197,1 millions d'euros gérés par la holding. Le solde était constitué par le placement des excédents de trésorerie des filiales françaises et étrangères ne faisant pas l'objet d'une convention de trésorerie avec la holding (dont 444 millions d'euros chez Cofiroute).

B. Maturité des dettes financières

1. Maturité des Océane

(en millions d'euros)	30/06/2005			31/12/2004		
	Océane juillet 2001	Océane avril 2002	Total	Océane juillet 2001	Océane avril 2002	Total
Échéances à moins d'un an des dettes financières à long terme	2,6	5,0	7,6	5,2	10,0	15,2
Incidences du coût amorti et éléments non cash de la part courante			0,0			0,0
Part courante des Océane	2,6	5,0	7,6	5,2	10,0	15,2
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus	517,5		517,5			0,0
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus			0,0	517,5	500,3 (*)	1 017,8
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus			0,0			0,0
Échéances à plus de 10 ans		500,3 (*)	500,3			0,0
Incidences du coût amorti et des couvertures de juste valeur	65,3	- 3,5	61,8	53,0	11,9	64,9
Part non courante des Océane	582,8	496,8	1 079,6	570,5	512,2	1 082,7
Total des Océane	585,4	501,8	1 087,2	575,6	522,2	1 097,9

(*) Changement de maturité de l'Océane (cf. note A « Faits marquants du premier semestre 2005 »).

La hausse de l'action a permis au Groupe de forcer la conversion de l'Océane venant à échéance le 1^{er} janvier 2007. Le 22 août 2005, 99,72 % des obligations ont ainsi été converties en actions.

2. Maturité des autres dettes financières

(en millions d'euros)	30/06/2005			31/12/2004
	Concessions et services	Autres métiers	Total	Total
Intérêts courus non échus	79,2	56,2	135,4	
Échéances à moins d'un an	147,6	52,2	199,8	511,2
Part courante des dettes financières (en valeur de remboursement)	226,8	108,4	335,2	511,2
Échéances à plus d'un an et à 2 ans au plus (en valeur de remboursement)	301,5	103,2	404,7	342,7
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus (en valeur de remboursement)	1 161,5	1 067,8	2 229,4	2 287,8
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus (en valeur de remboursement)	319,4	30,0	349,5	355,7
Échéances à plus de 10 ans (en valeur de remboursement)	1 870,9	138,6	2 009,5	1 937,9
Part non courante des dettes financières	3 653,3	1 339,6	4 992,9	4 924,1
Incidences du coût amorti et éléments d'ajustement de la juste valeur de la dette	125,1	53,8	178,9	133,5
Dettes financières (hors Océane)	4 005,2	1 501,8	5 507,0	5 568,8

Au 30 juin 2005, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe (hors Océane) est de 7,6 ans (contre 8,1 ans au 31 décembre 2004). Elle est de 8,8 ans pour le pôle concessions et services et de 4,2 ans pour le reste du Groupe.

C. Analyse de l'endettement sans recours

Une partie de l'endettement à long terme du Groupe peut être qualifiée d'endettement sans recours contre VINCI. Elle représente un encours total à fin juin 2005 de 3 778 millions d'euros, soit 57,3 % de l'endettement à long terme du Groupe.

Il se décompose de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes financières à long terme	
	30/06/2005	31/12/2004
Cofiroute	2 847,2	2 754,8
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	353,3	352,9
SCDI (pont de la Confédération – Canada)	105,9	96,2
Consortium Stade de France	57,5	53,8
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	45,2	42,5
Autopista del Bosque (autoroute Chillán Collipulli – Chili) (recours limité) ⁽¹⁾	184,0	169,2
Autres concessions	745,9	714,6
Sous-total concessions	3 593,1	3 469,4
Contrats de PFI (Royaume-Uni)	37,3	36,8
CFE (filiale belge de construction détenue à 45 %)	147,9	125,6
Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité	3 778,3	3 631,8

(1) La possibilité de recours contre VINCI est limitée au cas suivant : en cas de résiliation anticipée de la concession pour faute du concessionnaire, les actionnaires s'engagent à rembourser l'encours de la dette diminué des indemnités de résiliation.

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus sont détenues à moins de 100 % par VINCI et se financent de façon autonome sans garantie de VINCI. Elles ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie de la holding.

En outre, les concessions d'ouvrages et les PFI (forme britannique des partenariats public-privé) font l'objet de financements de projets mis en place sur la tête de sociétés créées spécifiquement à cet effet. Le remboursement de ces financements, adossés aux contrats, est ainsi assuré uniquement par les *cash-flows* dégagés par chacun des projets.

L'endettement de la filiale CFE est essentiellement logé dans sa filiale de dragage DEME, qu'elle détient à 50 %, soit une détention indirecte par VINCI à hauteur de 22,7 %. L'endettement de DEME, sans recours contre CFE, concerne essentiellement des opérations de financement de dragues.

L'endettement de CFE et celui de DEME sont sans recours contre VINCI.

D. Programme de billets de trésorerie et lignes de crédit confirmées non utilisées

1. Programme de billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par VINCI SA sont inclus dans les dettes financières courantes.

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 700 millions d'euros pour assurer son financement à court terme. Ce programme, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's, était utilisé à hauteur de 165 millions d'euros au 30 juin 2005, contre 17 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Cofiroute dispose également d'un programme de billets de trésorerie de 300 millions d'euros, noté A1. Celui-ci n'était pas utilisé au 30 juin 2005.

2. Lignes de crédit non utilisées

VINCI SA disposait au 30 juin 2005 d'un crédit bancaire (« Club Deal ») non utilisé de 1,5 milliard d'euros.

Ce crédit a été conclu en mars 2005 par VINCI auprès de ses huit banques principales. À échéance de cinq ans plus deux ans optionnels, il n'est assorti d'aucun « covenant ».

À fin août, l'encours des lignes de crédit confirmées non utilisées a été porté à 2,3 milliards d'euros. L'accroissement de 800 millions d'euros par rapport au 30 juin 2005 se décompose entre un avenant de 500 millions d'euros au « Club Deal », portant le montant autorisé de celui-ci à 2 milliards d'euros, et cinq nouvelles lignes bilatérales d'un montant global de 335 millions d'euros.

Cofiroute dispose à son niveau d'une ligne de crédit confirmée non utilisée d'un montant de 1 027 millions d'euros.

Le profil de maturité des lignes de crédit de VINCI et Cofiroute, au 30 juin 2005, est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	Échéances		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 7 ans
VINCI	1 500	0	1 500	0
Cofiroute	1 127	107	1 020	0

E. Notations financières

Au 30 juin 2005, VINCI et Cofiroute bénéficient des notations suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A	Stable	A1

Depuis le 30 juin 2005, l'agence de notation Standard & Poor's a mis sous surveillance négative les notes de VINCI SA et de Cofiroute, en raison du lancement par l'État du processus de cession des participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

21. Gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché au sein du Groupe est assurée par la holding en collaboration avec les pôles concernés. Dans le cas particulier de Cofiroute, filiale à 65 % disposant de moyens propres, une coordination de la gestion financière a été mise en place avec la direction financière de VINCI.

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de marché, le Groupe utilise majoritairement des produits dérivés, revêtant principalement la forme d'opérations de couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour réduire et gérer son exposition aux risques de taux et de change relatifs à ses financements et à ses placements de trésorerie sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

Juste valeur des produits dérivés :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	30/06/2005	30/06/2005	31/12/2004
	Actif	Passif	Net	Net
	Total	Total	Total	Total
Dérivés de taux	461,7	102,9	358,8	255,9
Dérivés de change	6,3	2,9	3,4	13,1
Total des instruments dérivés	468,0	105,8	362,2	269,0

21.1 Risque de taux

A. Analyse de la position de taux d'intérêt par ligne d'emprunt

1. Emprunts obligataires convertibles (Océane)

	Devise	30/06/2005				Taux du coupon	Échéance
		Nominal restant dû	Valeurs au bilan	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés ^(*)	Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés		
(en millions d'euros)							
VINCI Océane juillet 2001 (*)	EUR	517,5	585,4	6,39 %	5,37 %	1,00 %	janvier 2007
VINCI Océane avril 2002	EUR	500,3	501,8	4,45 %	4,34 %	2,00 %	janvier 2018
Total Océane		1 017,8	1 087,2	6,25 %	4,88 %	1,49 %	

(*) Obligations converties en actions (voir note H).

Le tableau ci-dessus fait apparaître le taux effectif global de rémunération des Océane en intégrant l'effet des produits dérivés (*swaps*) qui leurs sont associés. Au 30 juin 2005, VINCI a estimé que les critères qualifiant à l'origine ces opérations de couverture ne sont plus respectés. La juste valeur de ces *swaps* est de 96 millions d'euros au 30 juin 2005 (contre 84 millions au 31 décembre 2004). Suite à la conversion de l'Océane 2007, certains de ces *swaps* ont été résiliés depuis.

Compte tenu du rallongement de la maturité escomptée de l'Océane 2018, de 2006 à 2018 (cf. note A « Faits marquants sur le premier semestre 2005 »), le taux actuariel de l'Océane 2018 s'établit désormais à 4,45 % à compter du deuxième semestre 2005, avant prise en compte des produits dérivés associés (contre 6,09 % retenu initialement).

2. Autres Emprunts obligataires

	Devise	30/06/2005			Taux effectif global après prise en compte des produits dérivés	Taux initial	Échéance
		Nominal restant dû	Valeurs au bilan ⁽¹⁾	Taux effectif global avant prise en compte des produits dérivés			
<i>(en millions d'euros)</i>							
VINCI							
Tranche 1 : juillet 2002	EUR	600,0	651,02	6,0085 %	4,7 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 2 : novembre 2002	EUR	250,0	285,97	5,4538 %	3,15 %	5,875 %	juillet 2009
Tranche 3 : mai 2003	EUR	150,0	172,28	4,7508 %	3,02 %	5,875 %	juillet 2009
Cofiroute							
Emprunt mars 1993	EUR	76,2	80,93	8,2 %	8,2 %	8,20 %	sept. 2005
Emprunt décembre 1995	EUR	243,9	253,59	7,5 %	7,5 %	7,50 %	déc. 2006
Emprunt juillet 1996	EUR	304,9	324,44	6,8 %	6,8 %	6,80 %	juillet 2007
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	363,43	5,9 %	5,9 %	5,90 %	nov. 2008
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	344,79	6 %	3,2 %	6,00 %	nov. 2009
Emprunt octobre 2001	EUR	300,0	357,60	6,0080 %	3,09 %	5,875 %	octobre 2016
Emprunt avril 2003	EUR	600,0	675,87	5,3577 %	2,84 %	5,25 %	avril 2018
Autres emprunts	EUR	18,9	22,71			7,50 %	octobre 2006 à avril 2010
Autres concessions							
SCDI – 1998 ⁽²⁾	CAD	108,5	105,91	6,3576 %	6,3576 %	6,17 %	sept. 2031
Autopista Del Bosque – 2001	UF	192,7	183,97	7,9992 %	7,9992 %	7,405 %	mars 2021
Autres emprunts		2,3	11,5				
Total emprunts obligataires		3 498,0	3 834,0				

(1) Incluant l'ensemble des flux liés à l'émission (commission, prime...).

(2) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %).

B. Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe et taux variable

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés associés, qualifiés ou non d'instruments de couverture, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005		
	Encours	Quote-part ^(*)	Taux ⁽¹⁾
Taux fixe	5 466,7	83 %	6,08 %
Taux variable	1 127,5	17 %	2,64 %
Total avant produits dérivés associés	6 594,3	100 %	5,46 %
Taux fixe	2 159,7	33 %	6,17 %
Taux variable	4 434,6	67 %	3,45 %
dont taux variable capé	767,2 ^(**)	12 %	4,43 %
Total après produits dérivés associés	6 594,3	100 %	4,37 %

(1) Taux d'intérêts effectifs moyens pondérés, hors variation de la juste valeur des produits dérivés associés.

(*) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale.

(**) Position calculée sur la base de l'encours au 30 juin 2005.

21.2 Risque de change

A. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur d'environ 80 % par des filiales qui opèrent dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur ses opérations commerciales est limitée.

Les opérations effectuées en dehors de la zone euro sont généralement gérées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes et en devise forte lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

Par ailleurs, VINCI peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères.

	USD	Autres devises liées à l'USD	GBP	Autres devises	Total au 30/06/2005
<i>(en millions d'euros)</i>					
Exposition avant couverture ⁽¹⁾	38,4	(2,7)	42,3	(29,6)	48,4
Couvertures traitées	(24,4)	(5,5)	(9,6)	47,8	8,2
Position nette de change	14,0	(8,3)	32,7	18,2	56,5

(1) Positions réelles en devises plus flux futurs prévisionnels liés à des engagements fermes.

22. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées se font sur une base de prix de marché.

22.1 Transactions entre VINCI et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

(en millions d'euros)	30/06/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	1 115,5	1 781,1
Achats	(371,0)	(587,1)
Sous-traitance	(570,3)	(901,4)
Créances clients	1 411,4	1 246,4
Dettes fournisseurs	534,9	475,9

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI.

B. Analyse de la position de change

La politique de gestion du risque de change suivie par VINCI se concentre sur la gestion du risque de change lié aux opérations courantes des filiales (risque transactionnel). Ces risques sont suivis à travers une position de change détaillant les flux et leur maturité. En revanche, VINCI n'a pas pour politique de couvrir de manière systématique le risque de change lié à des investissements réalisés à l'étranger (risque patrimonial).

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de change transactionnel de VINCI et de ses principales filiales (ces données excluent la filiale belge DEME détenue à 50 % par CFE, elle-même filiale à 45 % de VINCI Construction).

22.2 Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	31/12/2004
Actifs courants	632,0	532,3
Actifs non courants	1 115,4	1 057,1
Passifs courants	706,1	461,6
Passifs non courants	1 111,1	1 005,8
Produits d'exploitation	864,7	1 579,2
Charges d'exploitation	(781,1)	(1 462,7)
Coût de l'endettement financier net	(11,0)	(16,4)
Autres produits et charges financiers	0,6	(9,2)
Impôts sur les bénéfices	(8,3)	(14,2)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

22.3 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 15.2.

Par ailleurs, VINCI a comptabilisé une charge de 0,3 million d'euros sur la période au titre de missions de conseil en stratégie, développement et assistance, rendues par les sociétés Soficot et AM Conseil.

La société entretient également des relations d'affaire courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment UBS, Merrill Lynch et Nexity.

23. Engagements hors bilan, échéances des obligations contractuelles et autres engagements

VINCI a défini et mis en œuvre un reporting en vue de recenser ses engagements hors bilan et d'en connaître la nature et l'objet. Ce reporting prévoit la transmission au Groupe, par les filiales consolidées, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- les engagements donnés (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement) comprenant :
 - les sûretés personnelles (avals, cautions et garanties),
 - les sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
 - les garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées,
 - les autres engagements ;
- les locations simples et les obligations d'achat et d'investissement.

23.1 Engagements donnés (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement)

Les engagements hors bilan donnés par VINCI (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement) s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2005	31/12/2004	31/12/2003
Sûretés personnelles	4 978,3	4 624,4	4 179,7
Sûretés réelles	959,1	907,9	783,6
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	118,4	129,8	262,5
Autres engagements	26,7	44,5	120,1
	6 082,5	5 706,6	5 345,9

Répartition par métier au 30 juin 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Garanties solidaires des associés	Autres engagements	Total
Concessions et services	91,0	759,4	–	3,6	854,0
Énergies	343,7	12,3	1,0	1,8	358,8
Routes	1 146,6	13,5	105,9	5,4	1 271,4
Construction	2 737,3	163,7	11,5	11,4	2 923,9
Immobilier et holdings	659,7	10,2	–	4,5	674,4
	4 978,3	959,1	118,4	26,7	6 082,5

L'augmentation des engagements hors bilan du Groupe présentée ci-dessus est en relation avec l'accroissement de l'activité.

23.2 Contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations d'achat et d'investissement	3 005,1	874,8	2 064,3	66,0
Contrats de location simple	483,7	152,5	242,0	89,2
Total	3 488,8	1 027,3	2 306,3	155,2

Dans le cadre de contrats de concessions, certaines entités du Groupe ont pris l'engagement de réaliser des ouvrages d'infrastructure afin de les exploiter. Ces engagements concernent principalement Cofiroute pour 2 801 millions d'euros pour les cinq prochaines années, dont l'autoroute A86 à hauteur de 1 097 millions d'euros et le réseau interurbain pour 1 704 millions d'euros.

Les autres engagements d'achat concernent la filiale immobilière SORIF, et portent sur des promesses d'achat sur DBS (aménagement des terrains Renault à Boulogne-Billancourt) et Docks Vauban (aménagement du centre-ville du Havre).

H. LITIGES ET ARBITRAGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la Société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

- Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire, dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre, tenant aux coûts de reconstruction d'une part et aux préjudices subis, d'autre part, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants restent à établir. La Société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.
- Le 28 décembre 1998, le tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI à assumer solidairement avec la société ITALIMPRESE INDUSTRIE (société italienne en liquidation) de payer à la société NERSA une somme de 96 millions de francs (14,6 millions d'euros), en réparation du préjudice subi par cette dernière suite à l'effondrement de la toiture d'un ouvrage lui appartenant. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 % des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Cette somme a été presque en totalité prise en charge par les compagnies d'assurances de VINCI. Sur appel interjeté par VINCI, la Cour administrative d'appel de Lyon a rendu le 16 décembre 2004 un arrêt annulant le jugement du 28 décembre 1998 et ordonnant une nouvelle mesure d'expertise. La Société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le Tribunal administratif de Paris, en 1997, de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la Cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le Tribunal administratif de Paris a estimé, le 15 décembre 1998, que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié, lors de la passation des marchés concernés, par deux de ces requêtes et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La Cour d'appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision. À la suite de cette décision, le Tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le 15 février 2005, l'expert commis par le Tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence d'un surcoût pour la SNCF sensiblement inférieur à la réclamation de cette dernière (6,1 millions d'euros à comparer à 43,1 millions d'euros hors frais financiers). Le Tribunal administratif a rendu, en juin et juillet 2005, plusieurs décisions ordonnant un supplément d'instruction pour certaines des autres instances. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI ont une participation s'élève à 193 millions d'euros, dont la moitié correspond à des frais financiers. Le groupe VINCI estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF, qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.
- Un litige opposait VINCI à la société américaine Global Industries devant le Tribunal de commerce de Paris, quant aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM, chacune des parties réclamant à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. Le Tribunal a rendu, le 19 novembre 2003, une décision condamnant la société Global Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts à compter du 25 novembre 1999, ainsi qu'une indemnité compensant, s'il y a lieu, la perte de change liée à la parité euro/dollar. La société Global a interjeté appel de ce jugement et bien qu'il soit assorti de l'exécution provisoire, la société Global ne l'a pas exécuté. Le 24 mai 2005, la Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt confirmant le jugement dans toutes ses dispositions. Global n'ayant pas exécuté cette décision, VINCI a entamé une procédure d'exequatur aux USA et mettra en œuvre les procédures permettant d'obtenir le recouvrement forcé de sa créance.
- Dans le cadre du litige opposant VINCI et la société Bouygues Bâtiment dans le cadre de leurs relations d'actionnaires de la société Consortium Stade de France (CSDF), la Cour d'appel de Paris a, par jugement en date du 21 janvier 2005, rejeté la demande de substitution formulée par Bouygues Bâtiment dans la propriété d'actions de la société CSDF et confirmé le droit de VINCI de conserver la propriété des deux tiers du capital de cette société. Toutefois, la Cour a considéré que VINCI aurait dû accomplir la formalité de proposer à Bouygues Bâtiment d'acquiescer les titres litigieux lors de la fusion intervenue entre VINCI et Groupe GTM et a condamné VINCI à indemniser le préjudice subi par Bouygues Bâtiment à cet égard. La Cour a fixé ce préjudice à 3,7 millions d'euros (après rectification d'une erreur matérielle). Cette décision n'a pas fait l'objet de pourvoi en cassation et est en conséquence devenue définitive.

- CBC, filiale de VINCI, fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et d'un établissement public mexicain, qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le Tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. Cette procédure a fait l'objet d'un désistement d'instance en 2004, à la suite d'une transaction intervenue entre les demandeurs et la banque française. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le Tribunal de commerce de Paris par la même banque française, qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- À la suite d'un recours devant le Conseil d'État formé par diverses entreprises de transports routiers, le Conseil a rendu une décision, le 29 juin 2005, annulant la lettre du 15 janvier 2003, par laquelle le directeur de la législation fiscale a informé le président du Comité des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes de ce que les sociétés concessionnaires d'autoroutes ne sont pas fondées à délivrer des factures rectificatives faisant apparaître la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les usagers, depuis le 1^{er} janvier 1996 jusqu'au 1^{er} janvier 2001. Il résulte de cette décision que les sociétés concessionnaires d'autoroutes seraient tenues d'établir ces factures rectificatives lorsque les transporteurs en font la demande au titre des années 1996 à 2001. En vertu de l'article 283-3 du Code général des impôts, selon lequel toute personne qui mentionne la TVA sur une facture est redevable de la taxe du seul fait de sa facturation, les sociétés pourraient ainsi devoir verser la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée sur les factures rectificatives. La société Cofiroute, filiale de VINCI, en liaison avec ses tutelles, étudie actuellement les conséquences financières pour elle de cet arrêt du Conseil d'État.
- Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire

visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. Dans ce cadre, la société a reçu notification, le 27 juillet 2005, d'un rapport établi par les services du Conseil de la concurrence relatif à la passation de divers marchés publics dans la région Île-de-France entre 1989 et 1996. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

I. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

24. Remboursement anticipé de l'Océane 2007

Afin de renforcer la structure financière du Groupe dans le cadre de sa politique de développement, VINCI avait procédé, en juillet 2001, à l'émission d'une Océane (emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions à créer ou existantes).

Cet emprunt présentait les caractéristiques détaillées dans la note 20.1 « Détail des dettes financières à long terme ».

Suite à la forte revalorisation de l'action, VINCI a pu engager le 22 juillet 2005, le remboursement anticipé de la totalité de cet emprunt.

Le remboursement anticipé devait être effectué le 22 août 2005 au prix de 103,19 euros par obligation, majoré du coupon couru depuis le 1^{er} janvier 2005 de 0,57 euro, soit un montant total de 103,76 euros par obligation à comparer à une valeur en actions d'environ 140 euros (deux actions d'une valeur de 70 euros).

Dans ces conditions, la quasi-totalité des Océane (99,72 %) a fait l'objet d'une demande de conversion en actions, entraînant une augmentation de capital de 11 468 062 actions.

Cette opération s'est traduite par une diminution de l'endettement financier net de l'ordre de 580 millions d'euros et par un renforcement des fonds propres consolidés du même montant.

25. Privatisation des autoroutes en France

Suite à l'appel d'offres ouvert par l'État concernant la privatisation des autoroutes en France, une offre concernant ASF a été remise par VINCI à l'Agence des participations de l'État (APE), le 22 août 2005.

26. Acquisition de France Handling, société de services aéroportuaires

VINCI a conclu, au mois d'août 2005, un accord pour le rachat de 100 % du capital de la société France Handling, numéro un français de l'assistance cargo aux compagnies aériennes et aux agents de fret. Cette société a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires consolidé de 91 millions d'euros.

Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2005

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions et services		
Cofiroute	IG	65,34
Cofiroute Participations	IG	65,34
Cofiroute Corporation (USA)	IG	65,34
Cofiroute UK (Grande-Bretagne)	IG	65,34
Toll Management Company (Grande-Bretagne)	IG	74,00
Autoroutes du Sud de la France	ME	22,99
VINCI Park	IG	100,00
Sogeparc France	IG	99,99
Sogeparc CGST	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Park España (Espagne)	IG	100,00
VINCI Park Belgium (Belgique)	IG	100,00
Gestipark (Canada)	IG	84,25
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00
Autres concessions		
Stade de France	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	29,43
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	30,85
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Grande-Bretagne)	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération – Canada)	IP	49,90
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	53,00
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli – Chili)	IG	82,95
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	IP	50,00
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IP	70,00
Servicios de Tecnología Aeroportuaria – SETA (Mexique)	ME	37,25
Services aéroportuaires		
VINCI Airports US (WFS)	IG	100,00
SPA TRANS	IG	100,00
EFS (ex-SEN)	IG	100,00
VINCI Airports Services	IG	100,00
VINCI Airports UK	IG	100,00
VINCI Concessions holdings		
VINCI Concessions SA	IG	100,00
VINCI Infrastructures	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

Méthode de consolidation

% intérêt groupe VINCI

2. Énergies

VINCI Énergies	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00
Garczynski Traploir	IG	100,00
Santerne Exploitation	IG	100,00
VINCI Énergies Île-de-France	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Fournié-Grospaud	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
Saga Entreprises	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00
TMS (Autriche)	IG	100,00
NK Networks (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Énergies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau)	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00
VINCI Énergies UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00

3. Routes

Eurovia	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,0
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00
Eurovia Centre Loire	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00
Ringway Ltd (Grande-Bretagne)	IG	95,99
Highway Services (Grande-Bretagne)	IG	59,80
T.E. Beach (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00
Blythe (États-Unis)	IG	100,00
SSZ (République tchèque)	IG	92,06
Probisa Tecnología y Construcción (Espagne)	IG	91,25
Construction DJL (Canada)	IG	95,80
Bitumix (Chili)	IG	50,10
Boucher (Belgique)	IG	100,00
Cestne Stavby Kosice (Slovaquie)	IG	96,65
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	99,90
Eurovia Teerbau	IG	100,00
Eurovia VBU	IG	100,00
Eurovia Beton	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
4. Construction		
Sogea Construction		
SICRA	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00
Sogea Nord	IG	100,00
EMCC	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Energilec	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00
GTM Construction		
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00
Chantiers Modernes	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00
GTM Terrassement	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00
Petit	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00
Scao	IP	33,33
VINCI Construction Filiales Internationales		
Sogea-Satom	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,62
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Hidépitő (Hongrie)	IG	97,69
SMP Construction (République tchèque)	IG	95,95
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00
Sogea Martinique	IG	100,00
SKE (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Bautech (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Construction UK		
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Rosser and Russel (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Crispin and Borst (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Investment (Grande-Bretagne)	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	45,38
CFE (entreprises : Bageci, MBG, CFE Brabant, CFE Immobilier)	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering – DEME	IP	22,68
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00
Socaso	IG	100,00
Socatop	IP	66,67
Constructora VCGP Chile SA	IG	100,00
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	70,00
Freyssinet Korea (Corée)	IG	90,00
Freyssinet Hong Kong (Hong Kong)	IG	100,00
5. Immobilier		
Sorif	IG	100,00
Elige	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels

(articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société VINCI, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel. Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes. Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le Règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004, retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Comme indiqué dans la note A de l'annexe, VINCI détient une participation de 22,99 % dans ASF, société consolidée par mise en équivalence. Le résultat net du premier semestre 2005 d'ASF n'étant pas connu au jour de l'arrêté des comptes consolidés semestriels de VINCI, la société VINCI a procédé, sur la base des informations publiques disponibles, à une estimation de la contribution d'ASF à son résultat. Dans ce contexte, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer les procédures de revue limitée que nous aurions normalement effectuées dans le cadre de la mise en équivalence des titres ASF. L'incidence nette de la consolidation d'ASF sur le résultat consolidé s'élève à 27,4 millions d'euros et les titres ASF figurent sous la ligne « titres mis en équivalence » pour un montant de 1 460 millions d'euros.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés, au regard, d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note C.1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;

- la note C.1.1 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;

- la note C.1.2 de l'annexe qui précise le traitement comptable relatif aux contrats de concession retenu par VINCI ; dans l'attente de l'aboutissement des travaux de l'IFRIC, la société a maintenu, pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2005, les principes comptables appliqués aux contrats de concession selon les règles françaises en vigueur au 31 décembre 2004. L'application des interprétations en cours d'étude est susceptible de modifier significativement les données relatives à l'exercice 2004, ainsi que celles relatives aux premiers semestres 2004 et 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés au paragraphe 5 ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 septembre 2005

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Bernard Cattenoz

Benoît Lebrun

Thierry Benoit